

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES  
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. QUSSAÏ SAMAK, président  
M. JEAN PARÉ, commissaire  
M. JEAN-PHILIPPE WAAUB, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE TENUE  
PAR LA COMMISSION DU BAPE ET LA COMMISSION D'EXAMEN CONJOINT  
SUR LE PROJET D'IMPLANTATION  
DU TERMINAL MÉTHANIER RABASKA ET DES INFRASTRUCTURES CONNEXES  
PAR LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE RABASKA**

---

**DEUXIÈME PARTIE**

---

VOLUME 15

---

Séance tenue le 8 février 2007 à 13 h 30  
Club social des employés de Stadacona  
1807, chemin Royal  
Saint-Pierre, Île-d'Orléans

**TABLE DES MATIÈRES**

SÉANCE DU 8 FÉVRIER 2007	
SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI	
PRÉSENTATION DES MÉMOIRES	
M. GILLES LAVOIE .....	1
M. LOUIS DUCLOS .....	8
M. Hans Brandl	
M. MARCEL JUNIUS .....	15
CLAIRE PAGEAU .....	25
REPRISE DE LA SÉANCE	
JOHN HANLON ET DAVID BUTLER .....	34
NATURE QUÉBEC .....	47
M. Charles-Antoine Drolet	
M. Jean-Éric Turcotte	
Mme JEANNE D'ARC DUBÉ-LAVOIE .....	53
REGROUPEMENT NATIONAL DES CONSEILS RÉGIONAUX DE L'ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC (RNCREQ) .....	
M. Marc Turgeon	
M. Louis Maccabée	
Mme MARIE-JULIE ROUX .....	65
DROIT DE RECTIFICATION	
M. GLENN KELLY .....	70

---

**SÉANCE DU 8 FÉVRIER 2007  
SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI  
PRÉSENTATION DES MÉMOIRES  
GILLES LAVOIE**

5

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Mesdames et messieurs, bonjour, bon après-midi, la Commission reprend les travaux, alors je vous invite à prendre place.

10

Et j'aimerais inviter monsieur Gilles Lavoie à venir présenter son mémoire s'il vous plaît.

Bonjour monsieur Lavoie.

15

**PAR M. GILLES LAVOIE:**

Bonjour monsieur le Président, messieurs les Commissaires.

20

**PAR LE PRÉSIDENT:**

On a fait un bout de chemin ensemble depuis la rencontre éclairante!

25

**PAR M. GILLES LAVOIE:**

Alors j'entends faire une lecture, peut-être sauter quelques paragraphes, mais c'est la synthèse de mon implication dans ce dossier-là depuis deux (2) ans, et j'entends bien la partager avec mes concitoyens.

30

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Allez-y.

35

**PAR M. GILLES LAVOIE:**

**LECTURE DU MÉMOIRE**

**FIN DE LA LECTURE (Page 3, fin du premier paragraphe de C)**

40

Il faut le faire! J'ai été impliqué pendant seize (16) ans comme conseiller municipal et vice-président du Comité exécutif à la Ville de Sainte-Foy, et j'ai jamais vu un tel tripotage dans le zonage.

Alors j'ai hâte de voir un juge, quand on va faire le ménage dans ça.

45

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 3, deuxième paragraphe de C)**

**FIN DE LA LECTURE (Page 3, fin du troisième paragraphe de C, "... page 216.")**

50

Et à première vue, un élève qui suit son premier cours de géographie s'apercevrait que c'est l'endroit où le fleuve est le plus étroit. On y voit aussi tous les ports de mer à l'entrée du fleuve, dans le golfe.

Et quand je dis que ça dépasse l'entendement et ça dépasse le gros bon sens, me semble que c'est évident que c'est là que ça devrait aller.

55

Et à la page 216 du même volume, vous avez aussi une carte représentant la profondeur des eaux du Saint-Laurent. Alors je me suis réellement trouvé de l'information très pertinente dans ce volume.

60

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 3, dernier paragraphe, "La première partie...")**

**FIN DE LA LECTURE (Page 4, fin du point D)**

65

Ici, je vais blâmer un peu notre gouvernement actuel. Le dossier des ports méthaniers, comme celui des éoliennes, souffre d'un manque de gouvernance responsable de la part du gouvernement provincial. Je dirais même et j'apposerais l'étiquette de mal gouvernance. Alors...

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 4, milieu du premier paragraphe de E, "De la part...")**

**FIN DE LA LECTURE (Page 5, fin du septième tiret)**

70

La région du bas du fleuve, selon moi, répond mieux à tous ces critères.

75

F, ici je vous apporte une argumentation que je veux faire partager avec les Commissaires, peut-être que vous connaissez déjà cette argumentation, si nous admettons – il s'agit de l'argument de Salah El Serafy, économiste de la Banque mondiale dans son volume "The proper calculation of income from depletable natural resource", 1988, que j'ai retrouvé, moi, aussi dans un volume français, "Notre emprunte écologique", édité par Écosociété en 99, à la page 108.

80

Alors voici qu'est-ce que ces gens-là mentionnent, je prends la citation du livre!

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 5, point F)**

**FIN DE LA LECTURE (Fin du mémoire)**

85

Je vous remercie.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

90           Merci à vous, monsieur Lavoie. Deux (2) commentaires avant que je voie si mes collègues ont des questions.

          D'abord, monsieur Harvey Mead, un ami et ancien collègue, il est commissaire, son champ de compétence se limite aux interventions de l'État pour le développement durable. En  
95   ce sens-là, il ne saurait pas donner un avis officiel à un organisme de l'État à propos d'un investissement provenant de capital privé.

          Deuxième point, vous avez évoqué Salah El Serafy, l'ancien économiste de la Banque mondiale, en effet, c'est toujours d'actualité, il y a des pays même qui essaient d'ajuster leur  
100   fiscalité en fonction de cette règle. Il reste à savoir toujours, la règle devrait prendre quelle forme, quand on essaie de l'appliquer, évidemment.

          Et le troisième point, la question des choix de sites, vous proposez que ce soit du ressort du gouvernement. Il y a une logique, on peut présenter l'argument mais on peut aussi présenter  
105   l'argument à l'inverse, dans un contexte d'économie où le gouvernement intervient seulement quand c'est absolument nécessaire, laissant les agents sociaux interagir dans la liberté la plus possible, sans nuire à l'intérêt public.

          Cela dit, on a des instruments, peut-être que les instruments n'ont pas été pleinement employés. Le schéma d'aménagement est censé planifier le mode de développement du territoire, etc.  
110

          C'est une question à poser, est-ce que les instruments disponibles en matière d'aménagement de territoire et affectation de sol sont utilisés de façon optimale ou est-ce qu'on  
115   manque d'instruments. Ça, ça fait partie des choses que la Commission, évidemment...

**PAR M. GILLES LAVOIE:**

          Mais il faudrait les mettre en place, ces instruments-là. Et ça, c'est le rôle des  
120   gouvernements.

          Je me dis, moi, ce que j'ai trouvé terrible dans ce dossier-là, c'est comme si on prenait une population en otage. Le promoteur, lui, il joue le jeu selon les règles du jeu, mais ça a donné lieu à ça, finalement. Et les citoyens, bon, on peut s'informer, on peut lire, mais on n'a pas les  
125   ressources et les budgets de ministères et tout ça.

          Et le fait aussi qu'on ait placé, je vois votre Commission et tout ça, devant une urgence à produire une réponse, bon moi, j'é mets l'hypothèse que c'est parce qu'on avait une élection générale qui s'en venait, mais tout ça, finalement, est complètement malsain.  
130

135 Les gens, bon, on a travaillé, on a travaillé. Bon, d'un côté, le promoteur dit, je sais pas, on s'entend pas sur le nombre de millions qu'il a mis dans ça, mais nous, on les avait pas, les millions. Ça fait qu'on a été obligé d'investir de l'huile de coude ou je sais pas comment appeler ça, les gens ont travaillé, monsieur, pour l'équivalent – parce qu'on semble peut-être mieux réussir que le promoteur dans ce dossier-là – mais c'est sûrement un cinquante millions (50 M\$) aussi.

140 Mais tant mieux si les gens, dans le fond, moi je regrette rien, bon, c'est mes deux (2) premières années de retraite, et ça a été deux (2) belles années de ma vie, d'avoir rencontré des gens aussi impliqués dans tous les domaines, des gens de tout âge, réellement, je regrette rien.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

145 D'accord.

**PAR M. GILLES LAVOIE:**

150 Mais je dis, de grâce, n'imposez pas, s'il y a quelque chose à faire, une recommandation à faire au gouvernement, n'imposez pas ça à d'autres populations. Il faudrait trouver d'autres moyens, faire les études, arriver à déblayer le terrain avec tous les gens, les fonctionnaires, les ministères. Même chose au fédéral.

155 Hier, je regardais votre publicité: L'évaluation environnementale d'abord, la décision ensuite. Bien, il faudrait envoyer une copie de cette image-là, de cette publicité-là à la Ville de Lévis, parce que pour moi, ils sont pas au courant!

**PAR LE PRÉSIDENT:**

160 D'accord, ça va.

Alors monsieur Lavoie, vous dites que c'était les deux (2) années les plus belles, on doit remercier monsieur Kelly pour ça, quand même, ou...

**PAR M. GILLES LAVOIE:**

165 Pardon?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

170 Doit-on remercier monsieur Kelly pour ça, ce sont deux (2) années magnifiques que vous avez passées. Attendez, on a des questions pour vous.

Alors monsieur Waaub, allez-y.

**PAR LE COMMISSAIRE WAAUB:**

175

Oui, bonjour. Le promoteur a fait, un de ses premiers chapitres de l'étude d'impact, c'est justement les choix de sites le long du Saint-Laurent.

180

Alors qu'est-ce qui vous déplaît dans cette analyse-là. Parce que d'une certaine manière, on peut comprendre qu'un promoteur et un gouvernement ne choisiraient peut-être pas selon la même logique.

**PAR M. GILLES LAVOIE:**

185

Parce que s'il arrive, à la suite de son étude, le promoteur, à choisir le site de Lévis, il s'est trompé quelque part. Pour moi, c'est évident, ça a aucun sens, ça dépasse l'entendement.

190

Choisir le lieu du fleuve qui est le plus étroit et le moins profond! Bon. Alors je me dis, comment expliquer ça sinon par une recherche de la rentabilité maximum, pour se coller sur le gazoduc de Saint-Nicolas.

195

**PAR LE COMMISSAIRE WAAUB:**

Et le deux (2) à trois (3) ans que vous dites que ça pourrait prendre, c'est à titre exploratoire?

200

**PAR M. GILLES LAVOIE:**

On a neuf (9) ans, monsieur.

205

**PAR LE PRÉSIDENT:**

D'accord.

Monsieur Paré.

210

**PAR LE COMMISSAIRE PARÉ:**

215

Oui, monsieur Lavoie, vous êtes un des rares, quant à moi, qui soulève la question de la fiscalité de façon très précise, qui est fort intéressant. Vous parlez de fiscalité des projets, bon, il faudrait s'attendre évidemment à ce que ceux qui auraient à les payer les refileraient évidemment aux consommateurs.

Mais moi, à ce moment-là, j'ai le goût peut-être d'interpeller le consommateur, parce que je pense qu'on convient de plus en plus que l'environnement est une responsabilité collective.

220 Est-ce qu'on devrait pas envisager aussi des taxes aux consommateurs, par exemple sur l'utilisation de l'essence, sur une taxe municipale dédiée aux projets à caractère environnemental, ce qui nous interpellerait directement dans l'exercice des responsabilités.

**PAR M. GILLES LAVOIE:**

225 Mais dans ça, aussi, il y a une certaine équité. Arrêtons d'en mettre trop sur les consommateurs, là.

230 Je me dis, ça en prendrait peut-être pour diminuer la consommation, mais ce que ça prendrait, c'est d'arrêter les profits mirobolants que ces compagnies-là font. C'est de l'indécence sociale. Quand vous voyez les profits faits par les raffineries, à Lévis il y en a une d'ailleurs, pour les raffineries à Lévis ou ailleurs dans le monde, ça a pas de sens que ces gens-là se sauvent avec des profits si énormes.

235 Alors je me dis, il y a deux (2) façons de faire. Imitons René Lévesque dans le temps et dire, bon, soyons en partie propriétaire ou taxons en allant chercher un pourcentage de profits, entre guillemets, indécents, avant d'aller taxer les consommateurs.

**PAR LE COMMISSAIRE PARÉ:**

240 Je vous entends là-dessus.

**PAR M. GILLES LAVOIE:**

245 Ça aussi, il me semble que c'est le gros bon sens.

**PAR LE COMMISSAIRE WAAUB:**

250 Peut-être juste un petit commentaire pour dire qu'on parle du principe pollueur-payeur, mais dans tous les cas, c'est toujours le consommateur qui finit par payer; parce que toute taxe qu'un promoteur aura à assumer sera répercutée dans les prix.

**PAR M. GILLES LAVOIE:**

255 Les taxes ordinaires. Mais je trouve que les profits sont tellement indécents, dans les compagnies que j'ai citées, qu'il faut aller chercher – mais je suis pas un expert fiscaliste, oubliez ça, mais il faut aller chercher, d'une façon ou d'une autre, diminuer ces profits qui sont carrément indécents.

260 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Lavoie, la Commission vous remercie, vous avez été des plus fidèles durant les travaux de l'audience, vous et madame Lavoie, alors on vous remercie.

265 **PAR M. GILLES LAVOIE:**

270 Peut-être ajouter quelque chose, je lisais dans le journal ce matin que Lucien Bouchard avait troqué la planète contre le Québec, mais c'est pas ça mon propos, on parlait de David Suzuki, il y a eu des éditoriaux sur ça, il dit que si le Canada avait suivi les recommandations des scientifiques à l'époque, soit de réduire vingt pour cent (20 %) en quinze (15) ans les émissions de gaz à effet de serre, le Canada aurait déjà atteint l'objectif du protocole, selon l'écologiste canadien.

275 "Monsieur Suzuki – c'est la phrase que je voulais vous donner – croit par ailleurs qu'en matière environnementale, non seulement les élus doivent-ils se mobiliser mais aussi que la population doit faire sa part. Il convie ainsi les Canadiens à plus de militantisme afin justement d'obliger les gouvernements à agir."

280 J'aurais peut-être un petit mot à envoyer à monsieur Suzuki pour dire, je pense que ça se fait présentement au Québec, ça se fait dans notre région, et qui a permis que tout ce monde-là s'implique au point de vue écologique, de véritable catalysateur pour employer un terme de chimie, ça a été le projet Rabaska.

285 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Faites donc, il en sera ravi, à Vancouver, de recevoir ce message.

**PAR M. GILLES LAVOIE:**

290 C'est le seul bon côté que j'y vois. Merci.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

295 Merci, monsieur Lavoie.

---

300

**LOUIS DUCLOS**

305 **PAR LE PRÉSIDENT:**

J'invite monsieur Duclos, s'il vous plaît, à venir partager ses opinions avec la Commission, monsieur Louis Duclos.

310 **PAR M. LOUIS DUCLOS:**

Vous avez reçu ma carte?

315 **PAR LE PRÉSIDENT:**

On a tout reçu, monsieur Duclos, et on a reçu la carte également, et on a lu votre mémoire. Allez-y.

320 **PAR M. LOUIS DUCLOS:**

Merci. Bienvenue à l'île d'Orléans, je le souhaitais depuis longtemps.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

325 Merci.

**PAR M. LOUIS DUCLOS:**

330 Alors monsieur le Président et messieurs les Commissaires, je vais m'employer, dans le cadre de ce mémoire, à démontrer que plusieurs éléments du discours du promoteur, pour justifier son projet, sont plus que discutables, particulièrement en ce qui concerne la satisfaction des besoins du Québec en gaz naturel, l'évolution des prix de cette énergie fossile, l'acceptabilité sociale et la sécurité publique.

335 À cette fin, je répondrai à quatre (4) questions. La première: Le Québec peut-il satisfaire ses besoins futurs en gaz naturel sans Rabaska.

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, premier paragraphe de "Le Québec...")**

340 **FIN DE LA LECTURE (Page 3, trois quarts du premier paragraphe, "Le Québec.")**

345 Énergie Cacouna, comme Rabaska d'ailleurs, va produire cinq cents millions de pieds cubes (500 M pi<sup>3</sup>) par jour, et le Québec, actuellement, on consomme aux alentours de six cents millions de pieds cubes (600 M pi<sup>3</sup>), mais selon justement le rapport du BAPE sur Énergie Cacouna, qui a pris ces chiffres au ministère des Ressources naturelles, l'augmentation annuelle

moyenne va être de zéro point huit pour cent (0,8 %). C'est une faible augmentation de la consommation de gaz naturel au Québec.

350 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 3, trois quarts du premier paragraphe, "D'où pourrait...")**

**FIN DE LA LECTURE (Fin de la page 3)**

355 Trois (3) fois moins que ce qui provient de l'Ouest canadien. Et le Québec ne serait pas à l'extrémité d'un gazoduc dans un tel cas, parce qu'évidemment, ça poursuivrait ensuite vers l'Ontario, qui est un marché très très attrayant, très très intéressant pour les producteurs.

Alors ça veut dire qu'on peut donc vivre au Québec avec le gaz naturel dont on a besoin sans Rabaska.

360 Deuxième question!

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 4, "Quelle assurance...")**

**FIN DE LA LECTURE (Page 5, fin du troisième paragraphe)**

365 Troisième question!

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 12, "Le promoteur a-t-il raison...")**

370 **FIN DE LA LECTURE (Page 12, milieu du troisième picot, "... de Sainte-Pétronille.")**

375 Qui est d'ailleurs la seule municipalité de l'île d'Orléans dont tout le territoire est à l'intérieur du rayon de cinq kilomètres (5 km). Et on considère que c'est la zone de danger, selon l'étude de ABS Consulting dont on parlera tout à l'heure.

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 12, quatrième picot)**

**FIN DE LA LECTURE (Page 12, fin du quatrième picot)**

380 Et ce matin, on parle de soixante-quatre pour cent (64 %) dans Le Soleil, je sais pas si c'est la même étude, il y a un peu de confusion là.

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 12, dernier paragraphe)**

385 **FIN DE LA LECTURE (Fin de la page 12)**

C'est assez clair! D'ailleurs, en parlant d'acceptabilité sociale, c'est très important pour tout projet industriel comportant des risques pour la sécurité publique. Le manque d'acceptabilité sociale a déjà entraîné l'avortement de projets de ports méthaniers à Harpswell dans le Maine, à

390 Eureka, à Vallejo et plus récemment à Long Beach, en Californie. Et le promoteur aimait beaucoup donner Long Beach comme exemple d'un projet qui était situé tout près des habitations.

Et je vous lis un extrait du Long Beach Press Telegram du 22 janvier, ça fait pas  
395 longtemps ça, dix-sept (17) jours, les commissaires du port ont effectivement rejeté un projet controversé de construction dans le port de Long Beach d'un port méthanier d'une valeur de sept cent cinquante millions (750 M\$). Ça ressemble à ce qu'on a ici. La décision vient après un débat passionné de plus de trois (3) ans concernant les questions de sécurité et l'impact économique du projet.

400 Peut-être le promoteur ira-t-il devant les instances fédérales, parce que depuis le Energy Bill, aux États-Unis, les amis de Bush, évidemment dans ce monde-là, on réussit à donner toute la juridiction au gouvernement fédéral, on écrase littéralement les instances locales.

405 Quoi qu'il en soit, la population n'en veut pas là non plus. On n'est pas tout seul, vous savez, il y a d'autres exemples de citoyens.

Quatrième et dernière question, monsieur le Président! Est-ce que la sécurité publique serait mise en danger par l'ensemble des opérations reliées à la présence d'un terminal  
410 méthanier à Lévis.

Évoquant une rencontre entre le promoteur et les autorités de la MRC de l'Île-d'Orléans tenue en juin 2004 – c'est intéressant, parce que lorsqu'on a voulu rencontrer les autorités de la MRC, la petite histoire, les autorités de la MRC nous ont dit, on vous rencontre pas, Rabaska a  
415 demandé à nous rencontrer, on a refusé de les rencontrer. J'ai maintenant le procès-verbal de cette rencontre, que j'ai obtenu au mois de décembre, lorsque j'ai posé mes questions, et merci beaucoup à Rabaska.

L'auteur de ce mémoire a demandé, au cours de la première partie des audiences de  
420 cette Commission du BAPE, s'il avait été question, lors de cette rencontre, d'un plan d'urgence et de mesures d'évacuation. Vous avez vu la largeur du pont, est-ce que les ambulances pourraient venir en grand nombre ici, est-ce qu'on pourrait évacuer la population. Alors des mesures d'évacuation d'une partie de la population de l'île d'Orléans advenant un accident majeur sur le fleuve Saint-Laurent ou sur le site du terminal méthanier.

425 Dans sa réponse, le promoteur a fait valoir essentiellement qu'il n'en avait pas été question parce qu'il n'y avait aucun risque pour la sécurité des résidents de l'île d'Orléans. Fidèle à son dogme qui veut que comme la probabilité que la sécurité publique soit mise en danger est négligeable, c'est le mantra, donc il n'y a pas de problème de sécurité.

430

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 8, troisième paragraphe)**

**FIN DE LA LECTURE (Page 9, fin du troisième paragraphe)**

435 Et à ce sujet-là, j'ai entendu plusieurs fois dire que les méthaniers ont un record impeccable, quarante mille (40 000) voyages en quarante (40) ans, il y a jamais eu d'accident.

440 Voyager en haute-mer, avec les normes internationales, personne trois point deux kilomètres (3,2 km) en avant, un point six (1,6 km) en arrière, cinq cents mètres (500 m) chaque côté, c'est pas comme voyager dans les eaux du Saint-Laurent, et je vous inviterais à prendre connaissance de cette étude, "Le pilotage maritime sur le Saint-Laurent et l'analyse des risques, projet réalisé par la Société linnéenne du Québec et les Amis de la vallée du Saint-Laurent", que vous connaissez, en 2003. On explique ce que c'est que la navigation sur le Saint-Laurent.

445 Et je vous invite aussi à prendre avec un grain de sel les propos rassurants de la Corporation des pilotes du Bas-Saint-Laurent qui, de toute évidence, ont des avantages à ce que ce projet, des avantages financiers à ce que ce projet se réalise; leur masse salariale monterait de trois-quatre millions (3-4 M\$).

450 Ensuite, il faut dire que la démocratie n'est pas très édifiante, à l'intérieur de cette corporation; quiconque, dans le membership, n'est pas d'accord, est réduit au silence.

Mais eux n'ont pas hésité à envoyer un de leurs représentants s'asseoir à côté des consultants de Rabaska...

455

**PAR LE PRÉSIDENT:**

On a abordé la question, aussi.

460

**PAR M. LOUIS DUCLOS:**

... j'avais dit à monsieur Rhéaume qu'il aurait pu s'asseoir avec les experts du gouvernement.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

465

D'accord.

**PAR M. LOUIS DUCLOS:**

470

Oui, on en reparlera.

Avant d'aller plus loin dans notre examen de la problématique de la sécurité – vous avez un pouvoir d'enquête, de toute façon, vous pourriez faire votre enquête. Et je remets pas en cause la compétence professionnelle, c'est certains comportements de la corporation.

475

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 9, quatrième paragraphe, "Avant d'aller...")**

**FIN DE LA LECTURE (Page 10, milieu du troisième paragraphe, "Il écrivait...")**

480 "À quelques exceptions, le consensus scientifique quant à l'étendue d'une nappe de feu  
sur l'eau, causée par le débordement d'un réservoir entier, trente-deux mille mètres cubes  
(32 000 m<sup>3</sup>), serait que la nappe de feu aurait un diamètre d'un demi-mille (½ mi). Les  
scientifiques s'entendent aussi pour dire de la limite du feu, un autre demi-mille (½ mi) vous  
devez ajouter, "people would receive second-degree burns on unprotected skin within about  
485 thirty seconds (30 s)".

Le même professeur Havens parle également, dans un article qui a paru dans The Daily  
Historian, un journal de l'Oregon, parle du méthanier qui transporte sa zone de danger avec lui-  
même. Il dit: (citation anglaise)

490 Monsieur le Président, je vais terminer en vous disant qu'il est franchement déplorable  
que malgré toutes ces données scientifiques passablement concordantes, le promoteur persiste  
avec obstination dans son refus de voir les choses en face et de reconnaître qu'il est socialement  
injustifiable de mettre à risque, si négligeable soit-il, la sécurité de nombreux citoyens et  
495 citoyennes, et de garder ainsi une espèce d'épée de Damoclès suspendue au-dessus de leur  
tête.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

500 Alors je vais vous demander d'accélérer, monsieur Duclos, pour avoir la chance  
d'échanger avec vous.

**PAR M. LOUIS DUCLOS:**

505 Oui, oui. Alors en guise de conclusion...

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 13)**

**FIN DE LA LECTURE (Fin du mémoire)**

510 On a parlé hier du Mont-Saint-Michel en France, je vais seulement vous dire que dans un  
article que j'ai vu dans Paris Match, le numéro du 18 au 24 janvier 2007, il y a quelqu'un qui parle  
du Mont-Saint-Michel en disant que c'est un lieu symbolique, un lieu magique, un lieu ancré dans  
l'histoire. Qui a dit ça? Le premier jour de sa campagne électorale pour la présidence française,  
515 Nicolas Sarkozy.

C'est comme s'il parlait de l'île d'Orléans. Merci.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

520

Merci monsieur Duclos.

Alors rapidement, avant que je passe la parole à mes collègues, la question concernant la stabilité du marché de GNL, de gaz naturel liquéfié, en Europe et ailleurs, a fait l'objet d'une question précise, prenant pratiquement vos termes en termes de demandes accrues et de volatilité possible, on a envoyé la question à l'initiateur du projet, surtout à la lumière de l'instabilité des sources d'approvisionnement côté russe pour l'Europe.

525

**PAR M. LOUIS DUCLOS:**

530

Vous savez, monsieur le Président, tout ce qu'on sait, c'est qu'on ne sait pas. Alors comment le promoteur, lui, peut-il savoir!

**PAR LE PRÉSIDENT:**

535

Je ne veux pas répéter, il y a des inconnues inconnues, des inconnues connues et des connues inconnues! D'accord.

Monsieur Paré, ça va? Monsieur Waaub.

540

**PAR LE COMMISSAIRE WAAUB:**

Je voudrais un peu vous entendre sur vos raisons fondamentales de vous opposer à une idée qu'on pourrait exporter du gaz naturel aux États-Unis, dans la mesure où les risques, je parle pas du terminal de Rabaska en particulier, mais de façon générale, s'il y avait des terminaux au Québec et qu'on exportait aux États-Unis.

545

**PAR M. LOUIS DUCLOS:**

Vous savez, moi, je suis pas contre le gaz naturel liquéfié; si ça peut être une bonne affaire, tout en respectant la sécurité des gens, la protection de l'environnement, mon dieu, qu'on en envoie des gros bateaux aux États-Unis. Je suis pas du tout hostile à ça, moi.

550

Je verrais très bien Rabaska ailleurs!

555

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Oui, effectivement, votre prestation est assez claire là-dessus.

560 **PAR M. LOUIS DUCLOS:**

Alors monsieur le Président, j'aimerais vous demander...

565 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Oui, j'allais vous demander de présenter monsieur.

570 **PAR M. LOUIS DUCLOS:**

Excusez, c'est parce que je veux demander à monsieur Brandl de vous remettre notre pétition. Monsieur Brandl, quatre-vingt-huit (88) ans, il a fait signer, sur les cinq cent soixante-dix-sept (577) signatures, il en a fait signer trois cent trente (330) à lui tout seul.

575 Alors monsieur Brandl, allez porter ça à messieurs les Commissaires.

**(ÉCHANGES EN ALLEMAND ENTRE LE PRÉSIDENT ET M. BRANDL)**

580 **PAR M. LOUIS DUCLOS:**

Oui, parlez-vous entre vous autres!

**PAR M. HANS BRANDL:**

585 Monsieur le Président, messieurs les Commissaires, j'ai le privilège de vous remettre ça, ces signatures-là.

590 Et j'ajoute à ça la reproduction d'un article que j'ai écrit dans Le Soleil, dans le journal Le Soleil, à l'occasion du premier projet, en 79. Et ce projet a été abandonné par le promoteur, parce qu'il y avait trop d'inconnues. Alors c'est ce que j'ai écrit dans ce temps-là.

595 Et là, je me permets de vous remettre un numéro du mensuel de l'île d'Orléans qui s'appelle Le Beaulieu, parce que c'est écrit que c'est un lieu qui est très fréquenté par les riches propriétaires de Québec qui y ont installé leur villa, n'est-ce pas, qui arrivaient en traverse et qui passaient leurs vacances là.

Et ce nom est resté aussi pour le village, Beaulieu, actuellement.

600 Merci beaucoup, monsieur.

**PAR M. LOUIS DUCLOS:**

605 Je vais demander en terminant, monsieur le Président, j'ai ici une déclaration du gouverneur du Rhode Island, concernant ce dont on discutait hier, malheureusement j'en ai une seule copie, je voudrais être sûr de la récupérer, qu'est-ce que je fais?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

610 Madame Primeau se fera un plaisir...

**PAR M. LOUIS DUCLOS:**

Oui, vous êtes sûr qu'elle va me rendre mes biens? Merci beaucoup.

615 Parce qu'il le dit carrément: Allons au Canada et vous allez en avoir du gaz naturel. On n'a pas besoin de vivre avec ces risques-là, nous autres.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

620 Merci.

---

**MARCEL JUNIUS**

625 **PAR LE PRÉSIDENT:**

630 Alors j'invite monsieur Marcel Junius, s'il vous plaît, à venir partager son opinion avec la Commission.

Alors un plaisir de vous revoir, monsieur Junius.

**PAR M. MARCEL JUNIUS:**

635 Oui, bonjour monsieur le Président, bonjour messieurs les Commissaires, merci.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

640 Alors on a lu votre mémoire.

**PAR M. MARCEL JUNIUS:**

Oui. Alors je vous remercie.

645 Je suis ici, comme vous le savez, monsieur le Président, messieurs les Commissaires, parce que je représente également monsieur Marcel Masse qui malheureusement ne peut pas être ici aujourd'hui, et si vous vous souvenez, nous avons cosigné un article dans le journal Le Devoir, en date du 22 août dernier; il était joint d'ailleurs au mémoire que nous vous avons transmis.

650 Et le mémoire porte le titre "L'aménagement de la Capitale dans l'ordre ou dans le désordre avec Rabaska".

655 Et je le résume ici, en essayant de tenir le temps qui m'est alloué. Mais je voudrais, avant de commencer, vous lire une petite citation, parce que je crois qu'elle illustre assez bien les propos qui se tiennent ici.

660 "Depuis peu, l'homme des villes comprend qu'il est en train de créer autour de lui l'enfer. Il attend à la vie même dont il est tributaire, celle de la nature, de l'air, de l'eau. L'homme est souvent aveugle, il lui arrive d'être clairvoyant. Devant le désastre qui menaçait, des prophètes se sont levés. On les a longtemps pris pour des idéalistes, c'est-à-dire qu'on ne les a pas pris au sérieux. Mais les faits leur ont donné raison!"

665 Ceci, je le tiens de Olivier Reverdi, du Conseil de l'Europe, en 1970. C'est pour vous dire qu'aujourd'hui, je crois que cette citation vaut davantage encore.

670 Le premier point que je développerais, c'est:: attention, terrain miné, autrement terrain dangereux. Nous sommes conviés à l'examen d'un projet de port méthanier d'une société privée en commandite, sur un terrain choisi par celle-ci. Ce projet interpelle les diverses autorités et les citoyens.

675 Pourquoi! Parce que le territoire québécois est le patrimoine commun de ses habitants. Il nous invite à commenter l'endroit choisi qui n'est pas à plus d'un kilomètre (1 km) des côtes de l'île d'Orléans. Installé sur la rive sud, il est à proximité de la Capitale nationale et de l'accostage des navires de croisière.

Avant de statuer sur ce projet, ce projet Rabaska, nous aurions souhaité un plan d'aménagement de cette zone fluviale, afin de savoir où l'on peut poser les pieds.

680 Les dispositions de Lévis sur le sujet sont confinées à son territoire, et elle n'embrasse pas, comme il se devrait, l'amplitude de la question. En 2007, nous croyons qu'on ne peut plus juger au cas par cas. Alors qu'avec un plan d'aménagement de la zone, que nous identifions comme un espace fluvial, d'art et d'histoire de la Capitale nationale, nous considérons dans une même perspective d'avenir les deux (2) rives dans l'unité du Saint-Laurent.

685 Aujourd'hui nous savons que Lévis autorise, sur cette petite portion de territoire, tout l'attirail industriel possible. Nous voudrions, quant à nous, dire que ni l'État, ni les

690 gouvernements, ni la municipalité n'ont considéré, ni le promoteur non plus, le parcours fluvial historique, n'ont pas prêté attention aux percées visuelles du couloir fluvial et ne s'attardent qu'à croire aux vertus d'un mini Rotterdam, c'est-à-dire nier l'existence du passé, c'est compromettre l'avenir.

695 Le deuxième point que nous avons développé, c'est la géographie culturelle. Dans la problématique de l'implantation de Rabaska, il y a ce que nous appelons les immuables que sont les patrimoines verts et bleus et l'ensemble des relations existantes entre le fleuve, l'île et le continent, avec les populations résidentes, les usagers de l'île et ceux de la rive sud. Et puis s'ajoutent évidemment les touristes d'ici, d'à côté ou d'ailleurs.

700 Voyez les jours de congé – je vous invite à aller voir ça, en été c'est mieux qu'en hiver mais tout de même – les dimanches et les jours de fête, les quais, les jetées, les fenêtres sur le fleuve et même les stationnements sont bondés de monde. Les gens regardent, contemplent, admirent, s'enivrent du fleuve, de l'île et de la côte du sud. C'est une destination populaire, c'est une destination touristique.

705 Que dire de la zone d'influence des arrondissements historiques qui va bien au-delà des limites administratives imposées depuis des décennies. On parle déjà dans certains milieux, et en Europe particulièrement, de l'enveloppe qui entoure un arrondissement historique ou une zone protégée, etc.

710 L'influence des arrondissements historiques est certaine puisque ça va bien au-delà des limites administratives imposées depuis des décennies. C'est l'aspect simple, campagnard qui est recherché.

715 Le projet industriel ne peut pas tenir la route dans un tel décor. Visons donc une protection visuelle totale, au contraire de réservoirs partiellement enterrés, d'une jetée éclairée a giorno, et d'une torchère qui sera le symbole de notre capitulation et le flambeau permanent d'un requiem.

720 Non, nous voulons la vie dans les paysages encore peu perturbés, il faut viser cent pour cent (100 %) de la qualité de vie.

Ayant dit ceci, nous sommes passés à un autre examen qui est "La bonne confiture ou les bonnes intentions". La qualité de vie est souvent faite de biens petites choses et de mille petits bonheurs, dont celui de regarder le fleuve non mutilé aux confins de Beaumont et Lévis.

725 Inspirons-nous sur la Loi sur le développement durable, loi québécoise d'ailleurs, qui énonce: santé, qualité de vie, protection de l'environnement, prévention, précaution, protection du patrimoine culturel. C'est ce que nous préconisons.

730 De nombreux documents, émanant du ministère des Affaires municipales, de 1994 à  
2006, que nous avons consultés, on peut citer sur plus de cinq cents (500) pages, mais je ne les  
ai pas comptées, qu'il faut voir le plein rayonnement de la Capitale nationale et de la région  
métropolitaine et à valoriser son cadre bâti et naturel distinctif.

735 Nous avons bien lu et vous avez bien compris, c'est tout le contraire que fera Rabaska.

Dans les orientations de la Commission métropolitaine de Québec, en 2002, on dit ceci:

740 "Il faut préserver et mettre en valeur l'immense capital naturel du territoire de la CMQ,  
principalement le littoral du Saint-Laurent, et la création d'un réseau structuré d'espaces verts et  
bleus. Il faut consolider et rehausser le paysage – on le dit, ça, ce n'est pas moi qui le dis, c'est  
dans le texte – il faut consolider et rehausser le paysage et viser la qualité des aménagements et  
des points de vue des principales voies d'entrée."

745 C'est ce que nous proposons, une porte d'entrée fluviale majestueuse. Avec Rabaska,  
tout cela est compromis, nié, balayé, rien. On a oublié, monsieur le Président et messieurs les  
Commissaires, le sens du lieu.

En fait, le promoteur n'en a pas tenu compte, ni des orientations gouvernementales, pour  
une planification maximum du territoire.

750 Le quatrième point, c'est un moratoire. Devant les contradictions flagrantes entre les  
orientations gouvernementales et le choix du site de Rabaska, nous constatons une insensibilité  
aux qualités d'un environnement fluvial côtier, historique et vert, tant du point de vue du  
promoteur que de la Ville de Lévis. Cela illustre on ne peut mieux une mauvaise façon  
755 d'aménager le territoire.

Ce projet dépare Québec de ses atouts, banalise ses côtes, son littoral, alors qu'il faut  
penser espace fluvial, d'art et d'histoire de la Capitale nationale. Cet ensemble réunit Beaumont,  
Lévis, l'île d'Orléans, Lévis et Québec, or on constate, dans tout cet ensemble de choses, une  
760 dispersion des efforts sur l'avis à donner, chacun pour soi, et l'absence d'une vision d'envergure.  
Et on ne voit pas le capitaine à la barre.

Pour éviter le désastre, nous croyons qu'un moratoire permettrait un exercice de réflexion  
préalable à la proposition d'un plan d'aménagement de l'espace dont nous parlons, respectueux  
765 des collectivités, du sol, du fleuve et de l'histoire.

En évitant Rabaska, envisageons donc une industrie en pleine croissance,  
particulièrement dans la niche des croisières, le tourisme s'accordant le mieux aux souhaits des  
résidents. De grâce, évitons de répéter nos erreurs passées et pensons Québec, pensons Saint-  
770 Laurent, voie de civilisation et de culture, comme peut l'être la Loire pour la France ou le  
Mississippi pour les États-Unis.

De grâce, ne ruinons pas nos richesses!

775 Nous disons qu'il y a un leadership manquant dans toute cette histoire, nous le disons  
comme ceci, c'est que l'espace géographique, historique de la Capitale englobe les deux (2) rives  
du Saint-Laurent, son plan d'eau, son immense jardin avec, en cadeau, un joyau de l'humanité à  
l'accostage.

780 Est-il pensable que Rabaska s'inscrive dans ce territoire! Serait-ce là une organisation  
consciente de l'espace. Dès lors, pensons Québec et ses environnements en termes de région  
de la Capitale, de paysage maritime, d'espace historique, d'espace esthétique, oeuvre conjuguée  
de l'homme et de la nature.

785 Pensons histoire, pensons île d'Orléans, pensons sanctuaire des familles souche, depuis  
trois cent cinquante (350) ans; pensons estuaire, mer, fleuve, île, côte, falaise, littoral, pensons  
grand. On le voit, Rabaska, dans un tel déploiement, ne fait pas le poids. La zone industrielle de  
Lévis non plus.

790 Ils déprécient le produit Québec. Cette supplique, monsieur le Président, messieurs les  
Commissaires, s'adresse aux décideurs pour que ne se reproduise pas encore une autre ligne  
Hertel-Des Cantons, répétition déjà ignominieuse de la ligne qui traverse l'île d'Orléans.

795 Pensons au dépeçage du Mont-Orford, la côte des Éboulements et son tracé  
irrespectueux du site, voyons Ultramar qui est un compétiteur et champion du plan lumière de la  
ville de Québec, pensons urbanisme, pensons aménagement souple, léger, vert et bleu.

800 Pensons à la continuité historique. Pour cela, qui donnera l'impulsion, dans une unité de  
vue d'un immense parc jardin de cet espace fluvial, qui est un espace national qualifié, alors que  
nous sommes réunis pour émettre nos opinions sur un terrain de quelques petits hectares  
appartenant à une entreprise privée qui cherche à s'installer au mauvais endroit, une exploitation  
de gaz méthanier.

805 Il est donc utile qu'un appel soit lancé à l'autorité, pour que le plan d'aménagement et  
d'urbanisme qui viendrait soit l'outil de référence avant que toute décision soit prise. Pourquoi!  
Parce que l'occupation du sol par une telle installation serait une cohabitation désastreuse,  
nuisible pour Beaumont-Lévis autant que pour l'île d'Orléans, et autant pour le couloir visuel de la  
porte d'entrée fluviale, qui est la porte d'accès à la Capitale qui doit être d'une grande beauté.

810 Avant tout, ne pas hypothéquer l'avenir. C'est ce que dirait un plan d'aménagement  
sensible aux intérêts légitimes des collectivités qui vivent dans ce voisinage. Il serait également  
respectueux des paysages.

L'avenir de ce territoire découle de la responsabilité de l'État, sa gestion et sa protection  
également, dans une perspective de développement harmonieux des ressources.

815 Pour ne pas abuser de mon temps, je ne vous lirai pas la partie dont nous parlons d'un patrimoine élargi, qui est une notion nouvelle, mais nouvelle depuis une dizaine d'années, notez bien, et qu'on développe de plus en plus dans certains milieux, aux États-Unis et également en Europe aussi, où on parle précisément des paysages.

820 Donc comme l'île d'Orléans est un paysage, alors là, on l'englobe, on l'entoure, on y voit une enveloppe autour, parce qu'il y a des vues qui se dégagent depuis l'île et pour regarder l'île, donc du dedans et du dehors.

Alors je ne vous lirai pas, si vous avez des renseignements, je vous les donnerai.

825 En conclusion, via le BAPE, notre argumentation d'aujourd'hui, nous disons aux autorités de la Capitale, via votre Commission, aux autorités de la Capitale, d'abord qu'on n'a pas entendues, de l'Environnement et du Développement durable, de la Culture et des biens culturels, de l'Aménagement urbain et des paysages, et du Tourisme et de l'Économie, qu'ils ont tous, tous un devoir de protection à assurer pour que cet espace fluvial d'arrêt d'histoire que nous appelons la Capitale nationale conserve ses attraits et que par un aménagement sensible, la région envisagée resplendisse davantage avec ses richesses et corrige en même temps les erreurs d'hier.

835 En tout état de cause, et c'est la fin, avec une citation, en tout état de cause, dans la perspective d'avenir où nous nous situons, c'est le respect du patrimoine culturel et naturel qui doit prévaloir sur toute autre considération, si justifiée qu'elle puisse être, du point de vue social, politique ou économique.

840 La mise en valeur de ce territoire peut s'accomplir dans l'ordre, pour le plus grand bénéfice de la population. Avec Rabaska, nous serions dans le désordre.

Pour finir, permettez-moi de lire le texte d'un de mes prédécesseurs, puisque monsieur Masse était aussi un ancien président de la Commission, moi-même et monsieur Georges-Émile Lapalme qui a été le premier président, et ceux-ci ont écrit ce que je lis pour le moment, ils disaient ceci:

850 "Le Québec possède presque à lui seul l'un des plus grands fleuves du monde. Il est remarquable de constater que nos premiers balbutiements poétiques ont porté sur le Saint-Laurent, en faisant du grand fleuve un personnage vivant mêlé aux travaux et aux jours des découvreurs et des habitants fixés sur ses rives. Le fleuve, ses îles, ses rochers, ses affluents, ses rives, son trafic, ses grandes villes comme ses villages s'inscrivent non seulement dans l'histoire et la légende, mais offre l'intérêt esthétique légendaire ou pittoresque de son harmonie naturelle."

855 Un intérêt esthétique, légendaire ou pittoresque de son harmonie naturelle, c'est moi qui l'ajoute ici, c'est la définition d'un arrondissement naturel dans la Loi sur les biens culturels.

Et voilà, monsieur le Président, messieurs les Commissaires, ce texte justifie je crois amplement notre position.

860

Et nous vous remercions.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

865

Merci à vous, monsieur Junius, et à travers vous, monsieur Masse. La prestation est assez claire, on a cinq-six (5-6) minutes pour des échanges.

Monsieur Paré.

870

**PAR LE COMMISSAIRE PARÉ:**

Oui, bien sûr, monsieur Junius nous suggère plusieurs questions, je vais me contenter de deux (2), et qui sont vraiment pas à la même échelle.

875

Et comme l'a expliqué notre Président déjà, on joue dans un sens ou dans l'autre, les avocats du diable, dans notre métier, vous avez compris, on joue les avocats du diable.

**PAR M. MARCEL JUNIUS:**

880

Ah oui, bien sûr. C'est votre rôle.

**PAR LE COMMISSAIRE PARÉ:**

885

Vous évoquez évidemment un manque d'instrumentation ou un manque de prise en charge de la problématique de la préservation de ce site de la Capitale, et au sens étendu du terme.

890

Est-ce que dans votre esprit, il faut créer un nouvel organisme ou si, je pense à celui-ci en particulier, à la Communauté métropolitaine de Québec, le cas échéant en élargissant ses frontières, serait le lieu, le forum, l'instrument pour prendre charge de ce que vous proposez.

**PAR M. MARCEL JUNIUS:**

895

Bien voici, d'abord ne créons pas un nouvel organisme, je crois qu'il y en a assez.

Je crois que l'on a assez, aussi, au niveau de l'État et au niveau de la Ville de Québec, et au niveau de la Commission métropolitaine de Québec, des forums je dirais suffisants pour travailler ce que nous préconisons ici.

900 Il est évident que le rôle de la Capitale nationale est aussi, doit être mis aussi en avant. Je dis, je suis étonné qu'ils ne se soient pas présentés ici parce que je crois que nous faisons leur travail en venant ici.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

905

Leur contribution avait été sollicitée par la Commission.

**PAR M. MARCEL JUNIUS:**

910

Et sollicitée, en plus.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

915

Alors on a lancé l'invitation, on a reçu une réponse à l'effet qu'ils n'ont pas de position à prendre à propos du projet.

**PAR M. MARCEL JUNIUS:**

920

Alors je baisse les bras, c'est tout. Mais je crois qu'il faut les lever encore plus fort, au contraire.

Parce que c'est assez dommageable que la Commission ne soit pas là, mais comme la Commission métropolitaine de Québec jouit de ce rôle-là également...

925

**PAR LE COMMISSAIRE PARÉ:**

J'aimerais maintenant vous amener à une échelle très ponctuelle, et là je fais appel à vous en tant qu'urbaniste, homme de culture, etc.

930

Je pense bien qu'on convient que le paysage, ça n'existe pas en soi, mais ça existe dans la relation avec celui qui le perçoit, qui l'appréhende. Ça évolue également à la faveur de forces naturelles ou anthropiques. Bon, on sait par exemple que le rocher Percé avait deux (2) trous, dans le temps de Champlain ou de Jacques Cartier.

935

Le paysage de Québec qu'on voit aujourd'hui, qui est largement composé d'éléments anthropiques autant que naturels, on le tient pour acquis et son évolution est extrêmement lente.

940

Est-ce qu'une jetée, de dimension relativement étroite, des réservoirs à peu près dissimulés et qui resteraient à peu près seuls dans le paysage selon les dernières nouvelles qu'on a eues de la Ville de Lévis, c'est pas quelque chose auquel, finalement, je vous dirais pas qu'on s'en réjouirait, mais qu'on tiendrait pour acquis au bout d'un certain temps...

**PAR M. MARCEL JUNIUS:**

945 Ce que je pourrais répondre, peut-être bien qu'aujourd'hui, si ça restait tout petit petit, peut-être bien, j'en suis pas certain.

Mais ce que je suis presque certain, c'est que les bons administrateurs vont développer le produit, vont développer l'entreprise et vont créer un autre petit Rabaska à côté, et puis un autre, 950 puis un autre, puis un autre, et des sous-produits, etc. Et finalement, on finit avec un parc industriel immense.

Regardez Ultramar. Ultramar a commencé très petit, je le vois de chez moi, de ma fenêtre, il a commencé tout petit, aujourd'hui il est rendu assez vaste.

955 Alors moi, on ne l'a pas dit ici, on l'a dit dans le mémoire si je m'en souviens bien, on dit, on se méfie très fort de ce qu'on fasse une façade d'acier, de grues, de déchets, de tout ce que vous voulez, de portiques et d'autres choses, et c'est ce qu'on dit, on ne veut pas voir là un mini Rotterdam.

960 Alors je crois qu'aujourd'hui, aujourd'hui, moi je crois même qu'on le voit, qu'on le verrait – d'abord la torchère, on la verra; nous en avons parlé, la torchère, on la verra de toute façon. C'est pas tellement agréable de voir une torchère comme ça, d'autant plus qu'il y a un petit filet noir après le fil orange ou rouge, c'est jamais très agréable.

965 Et deuxièmement, je m'interroge encore, j'ai regardé, j'ai bien regardé, je m'interroge toujours sur les réservoirs qui seraient dissimulés; ils ne le sont pas totalement, d'après ce que j'ai pu voir, ils ne le sont pas totalement, et je crois même que depuis la terrasse Dufferin, on pourrait même voir, parce qu'on est beaucoup plus haut et on plonge.

970 Alors là, je regrette, mais enfin...

**PAR LE COMMISSAIRE PARÉ:**

975 Donc même à une échelle beaucoup plus contenue que celle d'Ultramar, et avec les mesures proposées par le promoteur....

**PAR M. MARCEL JUNIUS:**

980 Nous avons un paysage, là, qui est celui qu'il est, c'est pas le plus beau paysage du monde, n'exagérons rien, mais c'est un paysage qui existe, il est à nous, il est comme ça et il fait partie, il répond bien à l'île d'Orléans.

985 Construire en face, ce serait désastreux, c'est tout simplement ça qu'on veut dire.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Ça va.

990 Rapidement, on a une minute et demie (1 ½).

**PAR LE COMMISSAIRE WAAUB:**

995 Vous avez parlé de la pertinence de faire des zones tampons, vous parlez aussi d'un moratoire.

1000 Si on regarde une chronologie à prévoir des faits, des choses à faire, bon, d'une certaine manière, quand on était à Lévis, les gens ont témoigné qu'ils avaient été surpris de voir qu'ils n'avaient pas été prévenus, entre guillemets, que la vocation du territoire pouvait changer, de la même façon les promoteurs, eux non plus n'ont pas été prévenus qu'il y aurait une zone tampon qui n'existe pas actuellement, qui n'a pas été formalisée.

1005 Donc en même temps, comment prévoyez-vous fonctionner pour que les choses soient quand même dans les procédures, ou alors, justement, ce que vous préconisez, c'est pour l'après.

**PAR M. MARCEL JUNIUS:**

1010 Nous préconisons, parce que je parle toujours avec monsieur Masse qui est à mes côtés, qui n'est pas là mais qui est à mes côtés, on parle d'abord d'un moratoire maintenant. On décide, on arrête tout, et on réfléchit.

1015 Et on réfléchit sur quoi, on réfléchit sur ce qu'on aurait dû, je crois, faire au préalable, voir la situation d'ensemble, voir les zones d'intérêt, etc., voir ce que l'on fait avec le territoire et puis décider d'un plan d'aménagement.

1020 Le plan d'aménagement, dans sa composition, contient l'île d'Orléans. L'île d'Orléans a une limite administrative qui est au bas des côtes, sur le littoral, on dit, oublions maintenant, on pourrait le présenter comme ça, oublions cette zone administrative, cette limite administrative et voyons une enveloppe plus globale, une enveloppe de protection si l'on veut, qui couvrirait la rive sud.

1025 Alors c'est dans l'ordre, le moratoire, le plan d'aménagement, et dans le plan d'aménagement, on inclut les règlements, ou les règles ou les pratiques pour que l'île d'Orléans soit définitivement protégée, et non défigurée en fait sur son flanc sud.

**PAR LE COMMISSAIRE WAAUB:**

1030 Et comment gérer les conséquences d'un tel moratoire par rapport à certains promoteurs,  
dont celui-ci.

**PAR M. MARCEL JUNIUS:**

1035 Évidemment, il y a le promoteur qui peut faire valoir qu'il n'en veut pas, j'imagine qu'il n'en  
voudrait pas. Mais ça, il y a une autorité qui va décider un jour, tout de même.

Mais c'est ce qu'on dit également dans notre texte, on voit pas l'autorité, on ne voit pas  
qui mène cette affaire-là. On s'interroge sur qui dirige.

1040 Alors on trouve que gouvernement absent, Ville de Québec absente, Capitale nationale  
absente, tout le monde est absent, tout le monde s'en fout. Eh bien nous, on dit, on ne s'en fout  
pas! Voilà!

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1045 D'accord, ça va. S'il vous plaît.

Monsieur Junius, merci beaucoup, et merci aussi à monsieur Masse.

1050  

---

**CLAIRE PAGEAU**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1055 On est à quarante-cinq (45) minutes en retard, alors ça nous impose une discipline, à  
nous d'avoir et puis à vous.

1060 J'invite madame Anne Guérette, s'il vous plaît. Madame Guérette est dans la salle?

J'invite madame Claire Pageau, s'il vous plaît.

**PAR Mme CLAIRE PAGEAU:**

1065 Monsieur le Président, messieurs les Commissaires, bonjour.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

On a lu votre mémoire, alors allez-y.

1070 **PAR Mme CLAIRE PAGEAU:**

Merci. D'abord, pour faire quelques précisions, qui je suis, dans le mémoire, je vous le dis très bien, je suis nouvelle à l'île d'Orléans depuis cinq (5) ans, je ne suis pas née au Québec, je suis née hors Québec, j'ai vécu presque toute ma vie à Toronto, et depuis cinq (5)  
1075 ans ici, je suis installée à l'île d'Orléans, dans le village de Sainte-Pétronille, et tout fièrement aussi, dans une résidence qui remonte aux origines de 1649.

Alors j'ai l'impression, même dans ces cinq (5) petites années, de faire déjà partie du patrimoine québécois.

1080

D'abord, je me suis pas impliquée très rapidement dans le projet, parce que je me suis dit, ça passera pas, c'est ridicule, c'est absolument farfelu. Pour me rendre compte que non, on avançait.

1085

Alors j'ai décidé que je devais, en tant qu'intervenante, venir déposer un petit grain de sel ou une goutte d'eau aussi dans...

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1090

Et vous avez bien fait aussi, madame, allez-y.

**PAR Mme CLAIRE PAGEAU:**

1095

Alors je m'y oppose pour des raisons sécuritaires, pour des raisons d'esthétisme, pour des raisons de conscience écologique.

Sécuritaire, on en a tellement parlé, j'étais ici hier soir et aujourd'hui, comme vous êtes en retard, je ne prendrai pas votre temps là-dessus.

1100

La seule chose que je voudrais dire, c'est que le choix de l'emplacement, comme moi, c'est ça qui m'a surpris, que je mentionne dans le mémoire, qui est dans cet endroit de l'île qui est le plus rétréci, etc., donc gros point d'interrogation en se disant, évidemment, si le port méthanier était dans une région plus éloignée, on augmente automatiquement la sécurité auprès de la population, parce qu'il y a moins de monde.

1105

Je parle des accidents qui ont eu lieu, etc. Alors ça, on peut s'en passer, tout le monde en a entendu parler.

1110

Et puis je me dis, ce sont surtout pas les grands espaces qui manquent, au Québec, en tant que nouvelle ici, et pourquoi venir s'installer en pleine situation de – alors je demande au BAPE de bien vouloir voir à ça. De toute façon, les gens en ont beaucoup parlé.

1115 Du côté esthétique, je me souviens des Ciments du Saint-Laurent qui existaient à l'île d'Orléans et qui, heureusement, n'existent plus. Il y a une trentaine, une quarantaine d'années, on a installé les pylônes ici, à l'île d'Orléans, tout le monde le déplore maintenant.

Par contre, il y a eu un groupe assez avisé d'artistes dans la région de Deschambault qui, eux, ont pris l'affaire en main, et les pylônes ont été enfouis, d'accord.

1120 Alors je me suis dit, voilà, mon petit grain de sel va peut-être ajouter à pouvoir faire réaliser au BAPE que si moi, je viens présenter, il y a aussi derrière moi une centaine de personnes qui sont silencieuses. Et comme vous avez reçu, je sais pas, six-sept cents (600-700) mémoires, dont un bon pourcentage...

1125 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Bien oui, voilà, je profite de l'occasion pour faire une correction des faits, je me corrige moi-même. À la date limite de la réception des mémoires, donc le 2 février, on a reçu six cent quatre-vingt-dix-huit (698)...

1130

**PAR Mme CLAIRE PAGEAU:**

Bravo!

1135 **PAR LE PRÉSIDENT:**

... mais les gens continuent à nous envoyer des mémoires. Alors vous voyez, jusqu'au 5 février, c'est plus que ça, mais évidemment, madame Primeau va vous informer de ce qu'on doit faire.

1140

Mais voilà, correction des faits faite, alors continuez.

**PAR Mme CLAIRE PAGEAU:**

1145 Aussi faut-il les lire!

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Absolument, madame.

1150

**PAR Mme CLAIRE PAGEAU:**

Alors c'est très condensé.

1155 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Il y a monsieur Michon, en arrière, ministère de l'Environnement, qui lit tout ça avec nous aussi. Allez-y.

1160 **PAR Mme CLAIRE PAGEAU:**

Parfait.

1165 Alors sur le plan esthétique, d'abord pour me renseigner, comme je vous ai dit tout à l'heure, j'y suis arrivée un petit peu à la dernière minute, alors j'ai sorti les publicités de Rabaska, j'ai sorti la publicité qui parle de l'intégration dans l'environnement, et de là, c'est bien dit, en haut de page:

"La présence de Rabaska modifiera la nature du paysage."

1170

Je cite, voilà. Évidemment, une maison aussi va venir modifier la nature du paysage, un développement résidentiel va modifier la nature du paysage. Mais ceci, on ajoute à ça:

1175 "Les zones boisées existantes seront préservées et prolongées – et je souligne – dans la mesure du possible."

Je continue:

1180 "L'intégration visuelle du corridor reliant la jetée au terminal sera harmonieuse avec le site – et je souligne – car en bonne partie enfoui."

En bonne partie, d'accord.

1185 "Et l'éclairage sera adapté pour satisfaire aux exigences opérationnelles tout en – je souligne – réduisant les nuisances pour les résidents."

L'éclairage visuel. La nuit tombe ici à quatre heures (4 h), le soir, l'hiver. Si un méthanier vient déverser son gaz...

1190 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Décharger.

**PAR Mme CLAIRE PAGEAU:**

1195

Décharger, pardon, excusez-moi, pas déverser préférablement...

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1200 La Commission tient à faire une correction de verbe.

**PAR Mme CLAIRE PAGEAU:**

1205 Tout à fait! Décharger son gaz naturel, alors les phares sont illuminés, il n'y a plus de nuit à l'île d'Orléans, du moins pour Sainte-Pétronille, Saint-Laurent et Saint-Jean.

Alors je continue:

1210 "L'utilisation agricole du site pourra être maintenue – et je souligne – en grande partie."

Alors que faut-il rajouter de plus!

1215 Si le mémoire qui veut vendre le projet, déjà, si on lit tranquillement, à tête reposée, on peut voir que oui, le site aura une immense modification au paysage.

Et le problème que je pose a été soulevé par plusieurs autres personnes avant, aussi c'est l'effet boule de neige qui va exister avec déjà un site industriel.

1220 Et hier soir, en écoutant l'intervenant de Fos-sur-Mer, je visualisais l'extension de Lévis qui s'en va vers Québec et encore plus loin, dans un site industriel dans trente (30) ou quarante (40) ans.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1225 Le mini Rotterdam de monsieur Junius tout à l'heure.

**PAR Mme CLAIRE PAGEAU:**

1230 Le mini Rotterdam, voilà, c'est ça.

1235 Alors la question que je me suis posée, et que personne a soulevée jusqu'à maintenant, c'est qu'étant donné que Québec est du patrimoine mondial déterminé par l'Unesco, je me suis dit, alors est-ce que si le Québec défigure ses richesses, l'Unesco peut-elle en retour retirer sa désignation. J'avais pas la réponse quand j'ai écrit le mémoire, mais là, je vais vous la donner. Oui!

Au fait, vous n'avez qu'à lire l'article 48, dans le World Heritage Convention sur le site de l'Unesco, et vous verrez très bien que oui, le Québec peut perdre sa désignation.

1240 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Oui, absolument. La désignation appartient à l'Unesco, évidemment.

1245 **PAR Mme CLAIRE PAGEAU:**

Voilà.

1250 Alors au niveau de la conscience écologique, je voudrais souligner, ce que j'ai dit dans mon mémoire, en ce moment, on vit, l'écologie devient tout à coup, depuis quelque temps, un projet mondial qui fait les manchettes partout, le gouvernement fédéral a annoncé un virgule cinq milliard de dollars (1,5 G\$), la Colombie-Britannique, un deux millions (2 M\$) pour ci, un trois millions (3 M\$) pour ça.

1255 Alors maintenant, on parle aussi de production d'énergie verte, alors je me suis dit, étant donné que le directeur d'Hydro-Québec, Thierry Vandal, le 2 mai dernier, assurait que tous les nouveaux besoins pourraient être satisfaits par des énergies renouvelables, alors pourquoi Rabaska.

1260 Si toutes les énergies du Québec peuvent être – évidemment, on parle des États-Unis, oui ou non, on n'est pas certain, c'est pas écrit dans les dossiers, mais c'est quand même un sujet.

1265 Ah oui, je vous ai parlé de Jane Jacobs. Il paraîtrait que monsieur Harper aurait lu, récemment, Jane Jacobs, Jane Jacobs était une urbaniste-économiste torontoise qui est décédée maintenant, mais qui est très connue sur le plan international et qui a fait beaucoup de réflexion sur l'équilibre de l'économie et de la vie urbaine.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1270 Oui.

**PAR Mme CLAIRE PAGEAU:**

1275 Et je vous inviterais sérieusement à vous renseigner auprès de Jane Jacobs, parce que je suis certaine que si cette personne était ici aujourd'hui, c'est exactement le genre de projet auquel elle s'objecterait.

1280 Et aussi, juste en passant, Jane Jacobs était très favorable à l'autonomie du Québec, elle a même été très directe pour parler d'indépendance.

**PAR LE COMMISSAIRE PARÉ:**

On voit que vous venez de Toronto.

1285 **PAR Mme CLAIRE PAGEAU:**

Et je viens de Toronto. Et Jane Jacobs aussi est de Toronto. Voilà!

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1290

En fait, par adoption.

**PAR Mme CLAIRE PAGEAU:**

1295

Par adoption.

Alors toujours est-il que monsieur Harper parlait, dans l'Ouest canadien, en Alberta, de peut-être considérer le développement du nucléaire pour aller soutirer le pétrole dans les sables bitumineux, alors ce qui veut dire qu'il y aurait peut-être un peu plus de gaz qui pourrait rester ici, pour l'est du pays.

1300

Maintenant moi, ce qui m'inquiétait, c'est que le gaz qu'on recevrait ici viendrait ou de la Russie ou du Moyen-Orient, pays pas nécessairement très stables. Les États-Unis ont bien compris, ils veulent s'alimenter ici, pourquoi, pays économiquement stable, politiquement stable, alors on n'aura pas de problème pour avoir nos énergies futures. Mais par contre, aller s'alimenter auprès du Moyen-Orient, ou de la Russie ou d'ailleurs, c'est plus dangereux.

1305

Mais nous, si on va s'alimenter, est-ce que nos sources seront toujours disponibles.

1310 **PAR LE PRÉSIDENT:**

En fait, ces questions, il y a déjà des questions envoyées en ce sens, y compris l'information qui a été soumise à l'attention de la Commission par l'initiateur du projet et des participants.

1315

**PAR Mme CLAIRE PAGEAU:**

Et mon dernier point, c'est au sujet d'un article que j'ai lu dans le Globe and Mail récemment, où monsieur Robert Tessier, de Gaz Métro, présentait je pense au Canadian Club de Montréal, et il parlait de sa bonne conscience sociale au sujet des universités, et aussi de l'énergie.

1320

1325 Et dans cet article, monsieur Tessier dit qu'il préférerait que le Québec augmente les  
prix de l'électricité, pour qu'ils soient plus concurrentiels, et que si toutefois on augmentait les  
prix de l'électricité à un niveau concurrentiel, cela voudrait dire que les coffres de la province  
auraient cinq milliards (5 G\$) de plus par année.

1330 Alors je me suis dit, tout ce que je peux connaître dans les finances, finalement, je me  
suis dit, cinq milliards (5 G\$) de plus rajoutés aux deux (2 G\$) ou trois milliards (3 G\$) des  
profits d'Hydro-Québec présentement, j'ai dit, en voilà de l'argent pour de la recherche, du  
développement et continuer l'énergie propre et rentable qui est Hydro-Québec.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1335 Donc vous êtes d'accord avec ce qu'il dit.

**PAR Mme CLAIRE PAGEAU:**

1340 Je suis d'accord, je suis d'accord à augmenter, vous parliez tout à l'heure, est-ce qu'on  
est prêt à augmenter les prix, je suis d'accord à ce que les prix de l'électricité augmentent un  
peu au Québec, parce qu'on doit tous y participer pour pouvoir avoir une conscience claire et en  
paix au niveau des énergies propres.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1345 Mais l'objectif de monsieur Tessier, à ce point-là, c'était de libérer la partie de l'électricité  
consommée dans le chauffage d'espace, de le remplacer par le gaz naturel. Les milliards  
proviendraient de la vente de l'électricité ailleurs. En fait, c'était ça, ce qu'il proposait. D'accord.

**PAR Mme CLAIRE PAGEAU:**

1350 Mais je me suis dit, quand même, avec ce cinq milliards (5 G\$) et le deux (2 G\$) et trois  
milliards (3 G\$), on est très très loin des dix (10 M\$) à douze millions (12 M\$) qu'on pourrait  
aller récupérer à chaque année des promoteurs du projet Rabaska. Voilà.

1355 Et la dernière chose ou une des dernières choses, c'est que le 20-21 mars prochain, il y  
a une conférence à Montréal intitulée "Action jeunesse Montréal", c'est une conférence qui se  
tiendra au Palais des congrès, où sera présent Al Gore et David Suzuki, et qui est ouverte à  
tous les jeunes, et les participants seront des jeunes des universités locales et des cégeps,  
1360 alors les étudiants en génie, en environnement, voilà, en urbanisme.

Si on y allait! Si on allait poser la question aux jeunes qui, eux, vont hériter des projets  
Rabaska, quelles seraient leurs réponses à ce genre de projet.

1365            Alors compte tenu de la situation courante, compte tenu de tous les engagements  
gouvernementaux dans le secteur, compte tenu qu'il existe des industries propres, et plus  
économiques et rentables, quant à moi, je dis, il est prématuré de construire un port méthanier  
à Lévis.

1370            Les gens ont parlé de moratoire, j'abonde entièrement dans ce sens.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

D'accord.

1375

**PAR Mme CLAIRE PAGEAU:**

Et si toutefois il devait y avoir un port méthanier, d'abord qu'il soit dans un endroit très  
discret, pour qu'on ne puisse pas le voir.

1380

Et deuxièmement, que les gouvernements imposent des contrôles antipolluants  
obligatoires. Voilà les taxes tout à l'heure dont on parlait aussi, elles peuvent aussi être  
réparties entre les consommateurs et l'industrie qui pollue, parce que jusqu'à maintenant, les  
programmes volontaires se sont avérés tout à fait inefficaces.

1385

Et le point le plus important pour moi, c'est la protection des biens patrimoniaux et de la  
culture québécoise. Donc mettre un Rabaska en plein devant Québec et l'île d'Orléans...

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1390

Très bien. Alors merci beaucoup, madame Pageau, et merci d'avoir évoqué la mémoire  
de madame Jacobs, une des personnes qui nous est des plus chères.

Alors merci beaucoup, et on va essayer de rattraper le retard, on va prendre une pause  
précoce et on revient, précoce par rapport à l'ordre de présentation, pas par rapport au temps,  
et on reprend dans quinze minutes (15 min).

1400

---

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

---

**REPRISE DE LA SÉANCE  
JOHN HANLON ET DAVID BUTLER**

1405

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Je vous invite à prendre place, mesdames et messieurs.

1410

J'invite maintenant monsieur John Hanlon et monsieur David Butler qui ont aimablement choisi de condenser leurs prestations respectives dans le temps alloué à une présentation. Alors, je vois qu'ils s'approchent de nous.

1415

Et j'aimerais dire deux (2) mots avant d'engager la discussion avec nos invités. La Commission étant une commission d'examen conjoint, évidemment elle reçoit des présentations en anglais.

1420

Pour ce qui est des besoins des citoyens qui aimeraient avoir accès complet au contenu des mémoires, ils seront disponibles en français dans le plus bref délai. Et les citoyens qui aimeraient que l'échange soit traduit - il va paraître dans la transcription en anglais - les citoyens qui aimeraient que l'échange soit traduit en français également ultérieurement pour la transcription, évidemment, le BAPE et, par le BAPE, j'entends la Commission du BAPE parce que, comme vous le savez, vous avez deux commissions pour le prix d'une, se fera plaisir de vous rendre la transcription de cette partie de l'audience disponible en français, de manière à conserver la primauté du français en ce qui

1425

concerne la commission québécoise.

Sur ce, welcome Mr. Mayor and Mr. Butler. We are listening. Perhaps we should say Your Worship, as some of us still are found of saying in this country. We are listening.

1430

**Mr. JOHN F. HANLON :**

1435

Good afternoon, Mr. Commissioners. My name is John F. Hanlon, I am the mayor of the City of Everett, Massachusetts. It is in the United States. As a person with 41 years of experience in municipal politics, I was on the front lines when the first LNG facility terminal in the United States was proposed and built. The LNG facility was granted a permit by the Everett Board of Aldermen in 1967. The construction was completed late 1971, and was in full production in 1972, and it has been operational since that time.

1440

Everett is a city that has a very extremely dense population. We have about 52,000 people contained in three square miles. However, one of these miles contains the industrial section of our city. So, therefore our population density is 25,000 people per square mile.

1445

The city limits on the southern side are marked by the Mystic River which is approximately 1,500 feet. Across the channel, just opposite, is the City of Boston and, less than three miles to the east, is the Logan International Airport which is one of the North America's busiest airports.

1450 Over the past six months, it has been our pleasure to welcome to the City Hall in Everett the elected officials from the City of Lévis, in particular Mayor Roy Mannelli and some of her colleagues and her executive committee. A little later, last fall, we were visited by members of the «Mouvement populaire À Bon Port» and the group's president, Isabelle Tremblay.

1455 Each group asked us a great number of very relevant questions. However, I was greatly impressed by the fact that their interest not only covered the project start-up, but for the future of the community. Ms. Tremblay invited the City of Everett, represented by myself, and it's Fire Department, represented by Chief David T. Butler, to share our experiences and impressions of our LNG terminal with the commission in charge of the public hearings here today.

1460 Nearly 40 years ago, the arrival of an LNG terminal in Everett led to a certain amount of debate within our community, as I understand has also been the case here. The unfamiliarity with an industry we had never had in our city before, as well as its technology and processes, quite naturally raised a number of questions, the very same questions that you and I might well ask if we, too, were confronted by physical and very visible changes to our environment.

1465 I believe this type of questioning to be healthy for all the citizens of this community also. In the City of Everett, the first questions were about safety and related matters; the impact the terminal would have on our lives, as well as the daily lives of those around us; the thinking behind such a project from an energy, economic, and social point of view; and as is more frequently the case today, the effects it would have on our immediate environment and the broader general environment.

1470 All these questions concerning the LNG project in Everett had to be asked and answered to everyone's satisfaction. It was my deepest conviction 40 years ago and my thinking remains exactly the same today. Responsible promoters must vouch for their intentions and the impact their facility will have on the communities that they serve.

1475 However, a few years later, things got a little counterproductive, and even surreal, when some people began playing the city officials or calling on people who endorsed far-fetched scenarios and certain hypotheses situated at the furthest extremes of the scientific spectrum. I am not a highly trained engineer as you are, Mr. Samak, but I know how to weigh an argument's pros and cons.

1480 By way of example, 35 years ago, those who wanted to scaremonger about dangers surrounding the LNG terminal called upon a local professor, Mr. James Fay, whose hypotheses were, according to the rest of the scientific community at the time, highly improbable if not to say exaggerated given the rate at which science was progressing. His comments and theories caused quite a stir in our community, but his apocalyptic vision of things to come that was so crystal clear in his eyes and those of his followers never materialized mostly due to my exposure that his hypotheses was based on propane and not LNG. Based on my studies and experiences, I am probably the most knowledgeable lay-person in the City of Everett on the LNG facility that is based  
1485 on the shores of the Mystic River.

1490           Fortunately, our regulatory authorities then stepped up to the plate. My fellow citizens who still harbored — in good faith, it must be said — a number of questions and concerns found the answers they were looking for.

1495           Others who refused to acknowledge the facts and the most objective of views of reality continued with their unproven theories and were unsuccessful in getting the federal commission to deregulate from its intellectual and scientific role as national advisors. The terminal was therefore built and it continues to generate all the usual economic spinoffs associated with such major ventures.

1500           In the space of several months, the terminal moved discreetly into operation and quickly became a very real part of the local community. Today, the daily life of Everett, Boston, Revere, Chelsea, and Winthrop continues to live peacefully next door to the LNG terminal. Dstrigas, a corporate citizen of the highest order, is actively involved in community life, supporting local young people and organizations. I can see the facilities as clearly from my office and home as I can see  
1505 you here today. And whenever I have the time, I never miss the chance to see an LNG tanker come in to our port. I know that every time one of these ships arrives, Boston is keeping warm and tens of thousand of people are able to head off to work comfortably the next day.

1510           I should also point out that Dstrigas is a supplier of energy that runs the Boston Electrical Generating Plant that provides electricity to Boston and is part of the national grid.

          I want to thank you for your warm welcome here today and I wish all of you the best with your work.

1515           I would like to just point out a few facts about the Dstrigas corporation. The value of the project in Everett is \$41,879,400. Its annual taxes to the City of Everett is \$1,038,609. Dstrigas provided scholarships since 1976 to two graduating seniors pursuing a science-based major in college.

1520           Serving as a founding member and full participants financially and serving on the board of directors of the Everett Business Education Cooperative, which provides additional funding for Everett schools looking to undertake special projects such as tutoring for standardized testing and field trips to local museums in the area.

1525           Sponsoring and providing judges for citywide grade 6 science since its inceptions, and that was some 20 plus years ago. Participating in various civic organizations, including the board of directors, the Everett Chamber of Commerce, the Rotary Club and the Kiwanis Club.

1530           Sponsoring various athletic teams and initiatives, including the Little League, and helping to defray the Everett Huskies football team's travelling costs to championship games.

1535 Providing training and additional equipment to Everett's Police and Fire Departments regarding LNG. Offering home heating fuel assistance to those having difficulty paying their natural gas utility bills through a full sponsorship of a program with a nonprofit organization called Citizens Energy.

1540 They contribute funds for various community celebrations such as the 4th of July parades, Homecoming Parades, Halloween parties for every children, Thanksgiving dinners for elderly centers and music concerts.

They advertise and support three newspapers. And the curricular materials, namely through the science screen reports, as well as gently used computers and other materials and furniture are given to the Everett public schools.

1545 In addition, Distrigas is the second largest taxpayer in our City of Everett, each year contributing millions of dollars to our city's taxbase also which, in many cases, is the basis of grants the city receives from the State or federal government.

1550 Together with the Boston generating station which receives all of its natural gas to produce electricity from Distrigas, it creates electrical needs for the City of Boston. Distrigas also produces the gas for heating and cooking in the Boston areas.

1555 Distrigas supports and delivers by truck tanker LNG to 47 LNG terminals in New England which produces and delivers 20% of all winter heating for the homes in the New England area.

1560 The Chief of the Fire Department and myself have come here to explain to you our lives and our living with LNG for more than 35 years. We have nothing to gain ourselves and want nothing more than associations with another municipality and fire departments. So, as soon as the Chief answers, I think the main thing that we should do is ask us as many questions as you can think of. We are here to answer them and we will gladly answer them as truthfully as possible. So, Chief.

**THE CHAIRMAN :**

1565 And we are glad you came, sir. We will listen to Mr. Butler first and then we will proceed with a few questions.

**Mr. DAVID T. BUTLER :**

1570 Mr. Commissioners, I would like to start up by apologizing that I have to do this in English despite my French Canadian heritage.

**THE CHAIRMAN :**

A Butler with a French Canadian heritage?

1575

**Mr. DAVID T. BUTLER :**

1580

My grandparents would be very disappointed. My name is David T. Butler and I am the Fire Chief in the City of Everett, Massachusetts. And I come before you here today not to speak in favor of or against any proposed LNG facility but to share with you my experience with the LNG industry.

1585

I have been an Everett Firefighter for twenty-nine years and I have served eighteen as a Chief Officer in that department. And I served the last seven as Chief of that Department. I also have the privilege of being a member of the National Fire Protection Association 59A Technical Committee which is responsible for establishing Standards for the Production, Storage, and Handling of Liquefied Natural Gas.

1590

The National Fire Protection Association serves as the world's leading advocate of fire prevention and is an authoritative source on public safety. The NFPA's 300 consensus codes and standards influence every building, process, service, design, and installation in the United States of America, as well as many of those used in other countries.

1595

As the Mayor said, the first LNG terminal in the United States was built in our city and construction of that facility began in the late 1960's. They began operation in 1971 and received their first shipment of LNG in November of that year. We have, over the years, developed a very good working relationship with the terminal operators and, as the Mayor said, they are and have always been a very good neighbor to our city.

1600

From my close, personal experience with the LNG industry and their maritime and land operations, I can assure you that this industry has an outstanding record, as well as operating and regulatory rules that are so strict, they set the standard for hydrocarbon industries around the world. The safety record for LNG transportation by tanker has a history that is quite impressive due to the continuously improving technology, safety equipment, procedures, training and maintenance. Our terminal now receives over 70 tankers annually and, as of yesterday, 755 voyages between Everett and the liquefaction terminals in Trinidad and Algeria have been without incident.

1605

1610

I have under my command 106 career firefighters who respond to over 5,000 emergency calls a year. In its 35 years of operation, we have had three releases of liquefied natural gas at the Everett Distrigas facility that required a fire department response. Each release was mitigated with no impact to the environment, disruption to the supply chain or ignition of the product. This excellent safety record is the result of a combination of strict safety standards which are required of these facilities and the level to which they have seen that the members of my department have been trained.

1615

Identifying danger scenarios and their probabilities with command staff and all the specialists from around the world and determining the precise means and actions required in intervention situations are what Fire Chiefs do daily as professionals in our field. As a Fire Chief, my major

responsibility is the protection of life and property to the citizens who live and work in my city and most important are the lives and safety of the firefighters under my command.

1620

Chief Fire Officers are constantly faced with having to decide what is an acceptable risk both to his firefighters and the community. Firefighters are required to risk their lives on a daily basis, but a Fire Chief would never agree to put the lives of his Firefighters in danger by the presence of a risk he knew to be unacceptable.

1625

As with any facility of this type, we are aware of the fact that there are risks associated with it being located in our community, but in consideration of the safety standards in place and the level to which we have been trained, we believe them to be acceptable risks in our community.

1630

Having said that, and without putting words in the mouth of Lévis Fire Chief Dominique Fortin who I have met on a couple of occasions and discussed the LNG, I have an idea of what motivates him, because we both share a calling about which we are extremely passionate, and I firmly believe that anything unacceptable in terms of safety will not be tolerated here by him either.

1635

Thank you for listening and I wish you a successful conclusion to these hearings. And I would be happy to answer any questions.

**THE CHAIRMAN :**

1640

Thank you, Mr. Butler, for your input.

Mr. Mayor, I would like to start with, if the Government of Canada, Quebec or the municipal government of Lévis approached you seeking your input as to the most important difficulty or element that should be attended to in light of your experience before they would license the project that is proposed, what would your advice be?

1645

**Mr. JOHN F. HANLON :**

1650

I would ask them to learn as much as they possibly could about LNG and about its properties before they make a decision and make the decision based on what they actually find and what they learn.

**THE CHAIRMAN :**

1655

That done, in light of your own experience in terms of the operations, day-to-day operations, what is the most important difficulty that you have encountered in the course of these years, that you have mastered quite well, but that you would advise that it be paid attention particularly? What would you flag by way of practice day to day?

1660

**Mr. JOHN F. HANLON :**

1665 Well, I know that their security has been beefed up quite a bit. I think that if we were to look at the facility when it first came into Everett many years ago, it was like any other company that wanted to have its own security force, meaning that no one could come into its offices and so forth. And we were dealing with a highly valued company and a highly valued product.

1670 I would say that somewhat later, we beefed up the security, mostly because of when the tankers came in, several of the seamen of a foreign company jumped ship and attempted to disappear into Everett, eleven of them as a matter of fact. And they were all found and they all returned to the ship. So, security was beefed up then, because there was no one watching what left the ship, only what was going on the ship.

1675 And I think the next thing that happened as far as the security was the event of the 9/11 situation which we called...

**THE CHAIRMAN :**

September 11.

1680 **Mr. JOHN F. HANLON :**

1685 ... with the situation we had, in which now the Home and Security has sort of insisted that we beef up security. And we do it with cameras, we do it with patrol. Now when vehicles go in there, even my vehicle when I go into the plant, it is searched underneath. It goes to detection devices just to make sure that I do not have anything. That would be contrary to what they believe in. So that ...

**THE CHAIRMAN :**

1690 And the escort, the helicopters, etc., that was not your modus operandi before September 11th?

**Mr. JOHN F. HANLON :**

1695 No.

**THE CHAIRMAN :**

Okay.

1700 **Mr. JOHN F. HANLON :**

No.

**THE CHAIRMAN :**

1705

Anything else by way of challenges, in terms of managing the infrastructure, the approach, etc. of the community?

**Mr. JOHN F. HANLON :**

1710

I told someone earlier that we had, back in the very early 1970's, put an ordinance into the City of Everett, which is a by-law, whatever you call it, which says that whatever security or firefighting procedures that the Chief of the Everett Fire Department wanted, Distrigas would have no voice in the matter, but would have to do it. And that still applies today. And when we do ask Distrigas to do things, no questions asked, they just do it.

1715

**THE CHAIRMAN :**

1720

And if I ask you the question from the other angle, you have seen the site, I suppose. You have seen the place...

**Mr. JOHN F. HANLON :**

1725

Yes.

**THE CHAIRMAN :**

1730

... where the project is being proposed, would subject to government's authorization be built, are there advantages here or disadvantages compared to your own situation back in Massachusetts that immediately was visible to you or were visible to you? What are they?

**Mr. JOHN F. HANLON :**

1735

I think that the advantage is that the product was unloaded on a river that was far below the neighboring level of ground. And I am not sure in heights, but that is 80 feet maybe. At a guess, that is how far below the river they are with the riverbank.

1740

The other thing that we have in Everett that is not going to be here is that the pipeline that runs to the plant is very short. It is next door, it is the same thing, and as opposed to yards being a good distance away.

**THE CHAIRMAN :**

1745

Yes.

**Mr. JOHN F. HANLON :**

1750 I understand that the benefit of being that far away from the separation is that the facility will be partially lowered into the ground. It will be covered, surrounded. It will be perhaps not visible from the local area.

My LNG tanks are on the same level as my home. They are ...

**THE CHAIRMAN :**

1755 How far is your home from the tanks, sir?

**Mr. JOHN F. HANLON :**

1760 Well, I work within a mile. My office, I can see the LNG tanks within a mile. My home is closer than that.

**THE CHAIRMAN :**

1765 I see.

**Mr. JOHN F. HANLON :**

1770 We have a bicameral form of government by the way. That is two branches of government. We have four councilors and one alderman that even live closer than I do.

**THE CHAIRMAN :**

1775 Yes.

**Mr. JOHN F. HANLON :**

1780 And it is of no concern. We have it, it is ours and we have lived comfortably with it. We all sleep at night. No one is afraid of it. We think they are doing a good job. I think my Fire Department is doing a fantastic job, but ...

**THE CHAIRMAN :**

1785 How could it be otherwise?

**Mr. JOHN F. HANLON :**

You are right.

1790 **THE CHAIRMAN :**

Mr. Waaub?

1795 **Mr. JEAN-PHILIPPE WAAUB, Commissioner :**

Yes. Mr. Mayor, did the land use planning rules change over time in the way that the LNG terminal would be, firstly, permitted and, secondly, socially accepted today?

1800 **Mr. JOHN F. HANLON :**

That is a difficult question to answer and there is a reason for it. It is that in 1965, 1966 and 1967 when they came in and were questioning this, but actively in 1967, the Board of Aldermen were the authority on where an LNG could be situated in our city if, in fact, they could get the permit to come in.

1805 The situation today is that the Board of Aldermen do not have that authority any longer. That authority now rests with the Federal Energy Regulation Commission and with the Governor of the state. Lengthwise it is with the Federal Energy Regulation Commission.

1810 If the site were to be built today, most likely there would not be room for it in the City of Everett, because that land, after 35 years, would have been used for something else. But if the situation were exactly the same as what it was 35 years ago, I would say that the Federal Energy Regulation Commission would allow it to be built there. And the reason for it is that plant was selected for a specific purpose: it sits on the site of the old cokeworks.

1815 And the cokeworks was a situation where they burnt coal and they created a slag heap of pig iron which was railed to Pittsburgh to create steam. But a by-product of that was gas and it was put into these four large tanks that we have there which, I do not know if you have ever seen it, but they rose up and down — not too many people know what those are — in the ground.

1820 When that situation was terminated, the lines were still there. The reason to get into the City of Boston was still there and still existing. So, they developed those tanks sitting on the site that was there before. It was the same thing. So, we have always had it.

1825 **Mr. JEAN-PHILIPPE WAAUB, Commissioner :**

Can I ask, in the same direction, a question to Mr. Butler?

1830 About exclusion zone for residential use, because you said you are part of the commission establishing standards, what is the evolution of norms about installing an LNG terminal in an urban zone today in the Boston area?

**Mr. JOHN F. HANLON :**

1835 Well, the NFPA standard establishes acceptable risk zones. And as a member of that committee, I know that the committee is actually looking further into the zones that they have established to see if they are actually credible. There is a lot of thought out there that the exclusion zones may actually be allowed to be a little bit shorter.

1840 **THE CHAIRMAN :**

A little bit shorter, a little bit closer to the facility in other words?

**Mr. DAVID T. BUTLER :**

1845

Yes.

**THE CHAIRMAN :**

1850

They think it is excessive now? Is that what you are saying?

**Mr. DAVID T. BUTLER :**

1855

There are some that think they may possibly be excessive. And there are further studies being done to determine exactly what those exclusion zones should be, especially in a large-scale release. There have not been really a lot of studies done on large-scale releases and I know there are some studies planned for this summer on some very large-scale releases of LNG.

**THE CHAIRMAN :**

1860

Predicated on the premise that the current exclusion zones might be too large?

**Mr. JEAN-PHILIPPE WAAUB, Commissioner :**

1865

A residential is...

**Mr. DAVID T. BUTLER :**

1870

I do not think anybody really knows where those numbers came from to be honest with you.

**THE CHAIRMAN :**

All right, thank you.

1875

**Mr. DAVID T. BUTLER :**

And I think they are trying to qualify those numbers.

**THE CHAIRMAN :**

1880

Okay.

**Mr. JEAN-PHILIPPE WAAUB, Commissioner :**

1885

Thank you.

**THE CHAIRMAN :**

Mr. Paré?

1890

**Mr. JEAN PARÉ, Commissioner :**

Perhaps a little question in relation with the additional security measures that apply since 9/11. In view of these measures and, all things being equal, if the same land was available to put an LNG terminal, do you think such a project would be approved in that site today?

1895

**Mr. DAVID T. BUTLER :**

In terms of security measures, I am glad you ask that because I like to speak to it, since 9/11, there have been a lot of extreme security measures taken relative to the LNG. And I have been involved in a lot of meetings regarding the LNG and been privileged to a lot of the information that has been received from a lot of the studies.

1900

And my personal opinion and my professional opinion based on what I have heard is I really do not feel that an LNG carrier is a good terrorist target.

1905

**THE CHAIRMAN :**

Why is that? Why do you think it is not?

1910

**Mr. DAVID T. BUTLER :**

I just think the way that these ships are built, I think they are just too robust. I do not believe they are subject to a U.S. coast type of attack. I just do not think they are that vulnerable.

1915

And I think an awful lot of attention has been paid to the LNG carriers, particularly in my city. And in addition to the 70 somewhat LNG ships we get into port, we get a lot of petroleum ships in port. We also have an excellent mobile marine terminal right next to the LNG plant. And I think

1920 maybe there is a lot more that has to be ... lot more security being placed on the LNG and perhaps not enough on some of the hydrocarbons that are coming into our city.

**Mr. JEAN PARÉ, Commissioner :**

1925 Thank you, Chief Butler.

**THE CHAIRMAN :**

Mr. Waaub, one more question?

1930 **Mr. JEAN-PHILIPPE WAAUB, Commissioner :**

Yes. You talked about the training, Mr. Butler. What is the difference between the usual firemen training and the one that you speak about, about LNG terminal firemen? Does it need much effort or ...

1935 **Mr. DAVID T. BUTLER :**

1940 No. My major concern at that facility is to make sure that my firefighters are trained to handle the everyday type of incidents that may happen in that plant, such as the three incidents that I mentioned we have had to respond to. They were all leaks, product leaks caused by mechanical failure or operated error in the plant.

1945 And I have always been concern that my firefighters have the ability to respond to those types of incidents. They are well-trained in fighting fires, but there are some conditions that are unique to land-base firefighters fighting marine fires on ships.

**THE CHAIRMAN :**

Yes.

1950 **Mr. DAVID T. BUTLER :**

1955 My firefighters had no experience in marine fire fighting in spite of the many years that we had ships coming in. And we brought these concerns to the LNG operator in our city and they made sure that my firefighters were trained at a level they had to be to deal with those incidents.

So, that is the type of specialized training I am talking about. We have had extensive training in how to handle vapor clouds in the event of a small release to prevent an ignition, those types of things, that they get just towards the LNG industry and it has paid off for us.

1960 **THE CHAIRMAN :**

Yes.

1965 **Mr. JEAN-PHILIPPE WAAUB, Commissioner :**

And no special equipment or...

1970 **Mr. DAVID T. BUTLER :**

Not really.

**THE CHAIRMAN :**

1975 Thank you.

**Mr. JEAN-PHILIPPE WAAUB, Commissioner :**

Thank you.

1980

**THE CHAIRMAN :**

Mr. Mayor, it is gracious of you to have come all the way from the Commonwealth of Massachusetts to share these ideas with us.

1985

And, Mr. Butler, thank you for your answers and your effort to share some of these thoughts with your close cousins of Quebec. Thank you, sir. Thank you, Mr. Mayor.

1990

---

**NATURE QUÉBEC**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1995

J'invite Nature Québec, maintenant, monsieur Charles-Antoine Drolet, s'il vous plaît.

Monsieur Drolet.

2000 **PAR M. CHARLES-ANTOINE DROLET:**

Monsieur le Président et messieurs les Commissaires, Jean-Éric Turcotte, ici, de Nature Québec, m'accompagne.

2005 J'ai pas l'intention de lire notre mémoire...

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2010 Non, on l'a lu.

**PAR M. CHARLES-ANTOINE DROLET:**

... simplement un court résumé...

2015 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Silence s'il vous plaît dans la salle.

**PAR M. CHARLES-ANTOINE DROLET:**

2020 ... de certains points du mémoire.

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2)**

2025 **FIN DE LA LECTURE (Page 4, fin du premier paragraphe, "... stratégique.")**

Donc on fait des recommandations dans le mémoire.

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 19)**

2030 **FIN DE LA LECTURE (Fin du point 3)**

Après considération de l'ensemble des facteurs amplement couverts par cette Commission, mais sans oublier la destination et l'utilisation éventuelle du gaz importé.

2035 Dans le contexte actuel de crise environnementale liée aux changements climatiques, l'acceptabilité de tout projet doit être mesurée en fonction de ses impacts possibles sur l'émission de gaz à effet de serre.

2040 Ce qu'il y a de particulier avec ce projet, ce n'est pas tant le projet d'implantation du terminal lui-même, dont on craint les impacts, c'est ce qu'on va faire avec le gaz importé par la suite.

2045 L'Association canadienne du gaz, dans une lettre qui a été rendue publique, estimait que de changer l'électricité par le gaz pour le chauffage des maisons pouvait générer une quantité importante de kilowattheures qui pourraient être vendus en exportation; avec comme résultat, évidemment, que les émissions québécoises de gaz à effet de serre augmenteraient.

2050 Une publicité à la TV qu'on peut voir présentement incite le public à utiliser le gaz pour le chauffage, en mettant en vedette de jolies petites flammes bleues dansantes; remarquez qu'elles sont plus jolies que les castors de Bell Canada.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2055 Je crois aussi, moi, je suis d'accord.

**PAR M. CHARLES-ANTOINE DROLET:**

2060 L'acceptabilité du projet donc liée au devenir du gaz importé et cet aspect devrait faire l'objet d'une recommandation spécifique de la Commission.

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 19, point 5)**

**FIN DE LA LECTURE (Fin du mémoire)**

2065 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci beaucoup, monsieur Drolet.

2070 C'est intéressant, vous évoquez – d'abord, j'aimerais savoir, vous reprenez l'idée que le BAPE, que le ministre doit permettre au BAPE de retarder ses rapports, etc., est-ce que vous faites cette demande maintenant pour la première fois, avez-vous saisi le ministre de votre demande?

**PAR M. CHARLES-ANTOINE DROLET:**

2075 On l'avait fait comme je le mentionne, à ce moment-là; mais pas récemment.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2080 D'accord, très bien.

2085 Vous évoquez la question de l'évaluation stratégique, et dans la lettre, peut-être ce n'est pas pratiqué mais le Québec, c'est-à-dire qu'on a des consultations qu'on appelle génériques, qui sont assimilables à une évaluation stratégique, on l'a fait avec les matières résiduelles, etc.

Alors quelque chose selon ce modèle-là pourrait vous satisfaire, c'est ça?

**PAR M. CHARLES-ANTOINE DROLET:**

2090 Oui. Une approche qui considérerait l'ensemble des projets sur la table.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Ce qu'on appelle des commissions génériques.

2095 **PAR M. CHARLES-ANTOINE DROLET:**

Oui. On l'avait proposé aussi pour les développements éventuels d'Hydro-Québec, avec la série de projets hydroélectriques qui sont proposés.

2100 Et ça devrait être appliqué à chaque fois qu'il y a des enjeux aussi globaux, aussi importants qui sont sur la table.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2105 Maintenant, vous avez fait référence à l'idée de promouvoir l'utilisation du gaz naturel pour le chauffage de l'espace, et ça a été répété à plusieurs reprises devant la Commission.

2110 Il y a des analyses qui disent que nous sommes engagés dans un cadre continental, il y a consensus autour du libre-échange à l'exception des quelques franges politiques, mais les deux (2) grandes familles politiques au Québec y adhèrent, et qu'en ce sens-là, l'utilisation qui maximise l'avantage de l'électricité à l'échelle continentale pourrait effectivement produire des effets bénéfiques, globalement parlant.

2115 Et s'il y a augmentation de l'émission de gaz à effet de serre due à l'usage accru de chauffage domestique au Québec, cet usage revêt un certain élément de sécurisation de l'approvisionnement, on l'a fait pendant la tempête de glace où les foyers ayant plus qu'une seule forme d'énergie, on n'avait pas besoin de les évacuer, etc., etc.

2120 Et que si on prend, si on tient compte de la perspective canadienne, au Québec on produit la moitié d'émissions de gaz à effet de serre per capita qu'est la moyenne canadienne, alors en ce sens-là, et pourquoi pas. Parce que ça semble, à première vue, à travers cette analyse, que ça a des effets bénéfiques pour l'environnement et pour l'économie.

Ce serait quoi votre réaction.

2125

**PAR M. CHARLES-ANTOINE DROLET:**

Je vois très bien une utilisation du gaz naturel liquéfié en remplacement par exemple de types de chauffage ou de productions d'énergie qui sont productrices de gaz à effet de serre.

2130

Comme bon, l'Ontario a plusieurs centrales thermiques au charbon, ça pourrait être certainement, dans ce cas-là, un plus que de voir le gaz naturel venir remplacer le charbon.

2135 On a la même chose ici au Québec, avec la centrale de Tracy, qui fonctionne aux hydrocarbures.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2140 Mazout.

**PAR M. CHARLES-ANTOINE DROLET:**

2145 Alors elle pourrait fonctionner au gaz naturel, ce serait un plus au point de vue environnemental.

Mais je considère que remplacer le chauffage électrique actuel par le gaz naturel serait pas un plus.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2150 Ne serait pas un plus?

**PAR M. CHARLES-ANTOINE DROLET:**

2155 On n'améliorerait pas le bilan du Québec, au point de vue des gaz à effet de serre, loin de là. Et présentement, on pense en termes planétaires.

2160 Si on regarde la situation planétaire actuelle, elle est très préoccupante, alors faisons tout ce qu'on peut pour améliorer la situation.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Waaub, vous avez une question.

2165 **PAR LE COMMISSAIRE WAAUB:**

2170 Par rapport à l'évaluation stratégique, vous avez mentionné que la formule des audiences génériques pouvait éventuellement vous agréer, mais il faut savoir que quand on fait une audience de type générique, il faut qu'on travaille sur un document de base, un projet.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Une politique.

2175 **PAR LE COMMISSAIRE WAAUB:**

Une politique. Actuellement, il y a pas vraiment de politique, il y a une somme de projets, et il y en a trois (3).

2180 Donc est-ce que ce serait suffisant pour vous d'avoir un point de départ, dire OK, on fait avec ça, ou il faut avoir une vision un peu plus globale et définir une politique.

**PAR M. CHARLES-ANTOINE DROLET:**

2185 En tout cas je peux répondre, peut-être que Jean-Éric aurait des commentaires là-dessus aussi.

2190 Mais le seul fait d'entreprendre la construction de ports méthaniers, qui constituent pour nous, ici au Québec, un nouveau dossier, un dossier nouveau et un enjeu nouveau, ça m'apparaît suffisant pour entreprendre une analyse, un regard, une analyse générique de ces projets-là.

**PAR M. JEAN-ÉRIC TURCOTTE:**

2195 Tout ce que je pourrais rajouter par rapport à ça, c'est que c'est non seulement des projets énergétiques, mais on parle ici d'un changement de cap au niveau du Québec, dans l'approvisionnement, dans la production ou dans la façon d'obtenir des nouvelles sources d'énergie, alors qu'on est, de façon générale, une contrée productrice d'énergie à faibles coûts environnementaux, en tout cas relativement faibles coûts, et surtout à faibles coûts de production de GES.

2200 Et donc, ce simple fait-là, je pense, nécessite à ce moment-là qu'on se questionne plus à fond, est-ce qu'on est prêt à faire ce genre de changement là.

2205 **PAR LE COMMISSAIRE WAAUB:**

2210 Pour vous qui avez justement cette vision globale des gaz à effet de serre, comment vous verriez, justement, la comptabilisation des gaz à effet de serre, dans la mesure où l'énergie ne ferait que transiter par le Québec; mettons, on aurait de l'énergie qui vient de la Russie, qui arrive ici et qui est vendue aux États-Unis.

2215 Comment est-ce que vous comptabiliseriez les gains en émissions gaz à effet de serre déplacés, etc., de sources fossiles; est-ce que vous les attribueriez à la Russie, au Québec, à l'échelle mondiale parce que bon, le Québec ne serait qu'une plate-forme.

**PAR M. JEAN-ÉRIC TURCOTTE:**

2220 Dans ce cas-ci particulièrement, on sait que l'approvisionnement peut se faire, monsieur Drolet l'a fait valoir, il y a l'équivalent d'environ soixante-huit (68) projets de ports méthaniers aux États-Unis, donc il semble que ce sont actuellement chez nos voisins que se situent les principaux problèmes de production de GES, surtout en termes de capacité de remplacement par rapport à leurs productions d'énergie qui sont basées beaucoup sur le charbon.

2225 Je pense que pour l'instant, il y a pas lieu, dans une perspective à court terme, et là on parle d'une perspective à court terme, de se presser d'aller vers une solution comme celle du gaz liquide, pour l'instant, avant d'avoir fait nous-mêmes un exercice je pense plus générique, justement.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2230 D'accord.

2235 Bien, merci monsieur Drolet, monsieur Turcotte, merci beaucoup de votre contribution, très appréciée.

---

**JEANNE D'ARC DUBÉ-LAVOIE**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2240 Je corrige une erreur qui est arrivée par inadvertance, j'aurais dû appeler madame Jeanne d'Arc Dubé-Lavoie avant. Alors avec mes excuses.

2245 Alors madame Dubé-Lavoie, nos excuses et on vous écoute.

**PAR Mme JEANNE D'ARC DUBÉ-LAVOIE:**

2250 D'abord, je veux vous dire que je ne vais pas vous entretenir sur des choses scientifiques, ça va être beaucoup plus terre à terre.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2255 Ça va très bien.

**PAR Mme JEANNE D'ARC DUBÉ-LAVOIE:**

**LECTURE DU MÉMOIRE**

**FIN DE LA LECTURE (Page 4, fin du premier paragraphe)**

2260

Je vais vous en citer quelques-unes.

2265

Mars 2006, le Journal des 50 ans et +, page 18. Ce journal-là, c'est pas un journal qui est distribué, on dépose ça à l'entrée des magasins, c'est un genre de revue qui est livrée à peu près à tous les deux (2) mois ou tous les trois (3) mois. Un article "Lévis, une ville en pleine croissance":

2270

"Madame Danielle Roy-Marinelli et son équipe entendent orienter cette croissance dans une perspective de développement durable. "Nous voulons maintenir un cadre de vie agréable à Lévis en conjuguant la vitalité économique, la préservation de l'environnement et la qualité de vie des résidents. Nous accorderons une attention particulière à l'embellissement des endroits publics, à la reconnaissance des sites patrimoniaux et au développement de l'agriculture". Sic."

2275

Monsieur Kelly, mardi le 9 mai 2006, le journal Le Soleil:

"Cela fait deux (2) ans que nous le répétons, les marchés de Rabaska sont le Québec et l'est de l'Ontario et non les États-Unis. Sic."

2280

J'ajouterais, ce qui est pas marqué ici, que monsieur Kelly, le premier soir des audiences à Québec, a dit aussi que les livraisons de gaz seraient à cent pour cent (100 %) pour le Québec et l'Ontario. Par contre, dans des articles de journaux ici, on dit d'autre chose.

2285

Une autre citation de madame Marinelli, le 5 mai 2006, Journal de Québec:

"On sait depuis longtemps qu'il risque d'y avoir des surplus qui seront voués à l'exportation. Ce qu'on nous a dit depuis le début, c'est que le gaz qui pourrait se retrouver sur les marchés d'exportation représenterait vingt (20 %) à vingt-cinq pour cent (25 %) du volume qui transiterait par le port, pas plus."

2290

Qui pourrait aller aux États-Unis.

Mais j'ai un autre petit article, ici, que je n'ai pas cité dans mon mémoire, mais qui se retrouve dans un article de journal, c'est un article de Marc St-Pierre, du Soleil, qui dit que:

2295

"Dans les échanges avec les élus de Lévis, les gens de Rabaska n'ont pas caché qu'une partie de leur gaz naturel prendrait la direction des États-Unis. C'est ce qu'a indiqué la mairesse de Lévis, Danielle Roy-Marinelli, hier soir."

2300

Ça, c'était dans le cadre de la première rencontre qu'ils ont eue le 4 mai, avec les citoyens de Lévis, le 4 mai 2006. Il y avait beaucoup de personnes à ce moment-là, c'est là que

la mairesse a dit que dans leurs rencontres, au moment de leurs négociations avec les gens de Rabaska, ils ont bien dit qu'il y a du gaz naturel qui prendrait la direction des États-Unis.

2305 Mais là, à tout moment, on entend dire: non, c'est uniquement pour le Québec et l'Ontario. Alors là, où est la vérité là aussi!

Monsieur Thomas Mulcair, 30 mars 2006, Journal de Québec.

2310 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 5)**

**FIN DE LA LECTURE (Fin de la page 7)**

2315 Ces deux (2) paragraphes-là, je les ai pris dans le rapport du projet du terminal méthanier de Cacouna, en page 68, c'est les deux (2) derniers paragraphes de la page 68 du rapport du terminal méthanier d'Énergie Cacouna.

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 8)**

**FIN DE LA LECTURE (Fin du mémoire)**

2320

Merci.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2325

Merci beaucoup, madame Dubé-Lavoie, merci beaucoup.

2330 La décision que vous avez prise, comme vous dites, de sortir de l'ombre, je ne suis pas sûr que c'était tout à fait l'ombre, pour faire cette contribution, nous nous réjouissons de cette décision. Et ce que vous faites par rapport à votre engagement en faveur de la qualité de milieux autour, c'est la prolongation naturelle de votre carrière, je le reçois comme ça, nous le recevons comme ça.

2335 Les éléments que vous avez apportés à l'attention de la Commission concernant l'érosion, d'une part, et les effets de rejets côté thermique dans le fleuve, comme conséquences de la regazéification, ce sont des éléments évidemment qui font partie des éléments d'analyse de la Commission, et vous êtes probablement la première participante, je suis pas sûr, mais qui aborde ce sujet-là en particulier, on vous remercie.

2340 Je n'ai pas de questions. Monsieur Paré, monsieur Waaub?

**PAR LE COMMISSAIRE WAAUB:**

Un petit commentaire, en fait.

2345 Plusieurs participants ont déjà mentionné les déclarations de monsieur Mulcair, et de dire qu'on lui avait demandé de se taire, quand il était ministre, c'était peut-être pas un si mauvais conseil que ça. Parce que normalement, un ministre a un devoir de réserve par rapport aux travaux de la Commission qui suit, qu'il soit pour ou contre.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2350 Oui, absolument.

**PAR Mme JEANNE D'ARC DUBÉ-LAVOIE:**

2355 C'est quand même une position qui était partagée par beaucoup de monde.

**PAR LE COMMISSAIRE WAAUB:**

2360 Une fois qu'il n'est plus ministre, il n'y a pas de problème.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2365 Alors madame, merci encore.

---

**REGROUPEMENT NATIONAL DES CONSEILS RÉGIONAUX  
DE L'ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC (RNCREQ)**

2370 **PAR LE PRÉSIDENT:**

2375 Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec, ce n'est pas monsieur Philippe Bourke mais monsieur Marc Turgeon, que j'ai eu le plaisir de rencontrer dans d'autres circonstances, et monsieur Louis Maccabée, je crois.

Alors on vous écoute.

**PAR M. MARC TURGEON:**

2380 Merci. Alors comme notre mémoire vous est parvenu tardivement, nous allons vous en brosser rapidement, le plus rapidement possible, les grandes lignes.

2385 Alors mon nom est Marc Turgeon, je suis président du Regroupement. Le Regroupement représente, regroupe en fait seize (16) conseils régionaux de l'environnement, donc un dans toutes les régions du Québec sauf le Nord du Québec.

Les Conseils régionaux sont des organismes sans but lucratif de protection de l'environnement et de mise en veille du développement durable dans chaque région du Québec.

2390 Nous avons le mandat, au Regroupement, de prendre la parole pour l'ensemble des Conseils régionaux, et la question de l'énergie est une question qui nous est très chère, au Regroupement. Nous sommes aussi un des interlocuteurs privilégiés au niveau de la Régie de l'énergie.

2395 Au niveau de la mission de développement durable, en matière de production énergétique, la RNCREQ se positionne en faveur du développement de filières propres et renouvelables et souscrit à une vision à long terme du développement de l'énergie qui contribue à la vitalité économique du territoire, tout en répondant aux principes du respect de l'environnement et d'équité entre les peuples et les générations.

2400 Aussi, il rappelle la nécessité d'opter, dès aujourd'hui pour des choix énergétiques qui s'abstiennent d'exploiter ou d'importer des ressources épuisables et polluantes. Il soutient que le développement de sources d'énergie locales et propres, allié à une politique de conservation d'énergie et à des efforts rigoureux de planification de l'offre et de la demande, assureront au Québec l'approvisionnement et la fiabilité en énergie dont il a besoin.

On s'est intéressé, en fait, à trois (3) questions plus particulières, sur la croissance de la demande de gaz naturel, les émissions atmosphériques et la sécurité énergétique.

2410 Nous y avons, à ce moment-là, regardé toute la question, d'abord un constat de ce qui était sur la table et après ça, notre évaluation. Alors pour les trois (3) points, je vais laisser la parole à mon collègue Louis.

**PAR M. LOUIS MACCABÉE:**

2415 Alors oui merci, mon nom est Louis Maccabée, je suis agent de recherche au Regroupement national.

2420 Alors le Regroupement national a effectué une étude, une analyse attentive de l'étude d'impact déposée par le promoteur du projet. L'examen du document a permis de mettre en lumière huit (8) arguments clés au coeur du dispositif argumentaire du promoteur.

2425 Alors pour justifier l'implantation d'un terminal méthanier, le promoteur affirme entre autres qu'il y aura une augmentation significative de la consommation de gaz naturel au Québec et en Ontario au cours des vingt (20) prochaines années; que le bassin sédimentaire de l'Ouest canadien, qui alimente la quasi-totalité du pays en gaz naturel, ne saura répondre à la demande anticipée; et que l'implantation d'un terminal méthanier contribuerait à assurer la sécurité des approvisionnements, tout en favorisant la diversification des sources d'énergie.

2430           Alors il y a huit (8) arguments clés au coeur de l'argumentation du promoteur. Notre analyse s'est centrée, comme disait Marc, autour de trois (3) éléments en particulier, d'abord la croissance de la demande de gaz naturel, la sécurité des approvisionnements et enfin, la diminution des CO<sub>2</sub> .

2435           Alors je présente une brève analyse de chacun de ces points-là en deux (2) points, donc un premier élément, un bref résumé des justifications du promoteur et ensuite, l'analyse qu'en fait proprement dit le RNCREQ.

2440           Donc au niveau de la croissance de la demande de gaz, le promoteur nous dit qu'il y aura une augmentation de quarante pour cent (40 %) de la demande de gaz naturel au Canada et aux États-Unis au cours des vingt (20) prochaines années, ce qui équivaut à une croissance annuelle de la demande de un virgule six pour cent (1,6 %), et de l'aveu même du promoteur, ce sera dans le secteur de la génération électrique et de l'exploitation des sables bitumineux que devrait s'observer la plus large part de cette croissance. Alors du côté du Québec et de  
2445 l'Ontario, cette croissance devait être de un pour cent (1 %).

          Alors le Regroupement national met en doute les prévisions du promoteur quant à la croissance de la demande de gaz naturel. Il note que du côté de l'Ontario, il y a résurgence du charbon en tant que forme d'énergie bon marché; sur cinq (5) grandes centrales thermiques au  
2450 charbon que possède la province, deux (2) seront prochainement converties au charbon dit propre et trois (3) seront remplacées par des centrales nucléaires.

          Du côté du Québec, où l'énergie hydroélectrique est relativement abordable, on pourrait même penser que, selon l'étude de Lafrance et Desjarlais, que la consommation de gaz soit  
2455 moindre au Québec, entre 2030 et 2050, qu'elle ne l'est à l'heure actuelle.

          Donc devant l'absence de nouveaux besoins au Québec, on peut se demander qu'est-ce qui justifie finalement l'implantation d'un terminal méthanier sur les rives de Lévis.

2460           Alors deux (2) réponses à cette question ressortent, lorsque le projet est analysé dans le contexte nord-américain et mondial de la production d'énergie. Alors il y a d'abord l'accélération de l'exploitation des sables bitumineux de l'Alberta, il y a ensuite la proximité des marchés des états du nord-est des États-Unis.

2465           Alors comme on le sait, l'émission Zone libre a récemment dévoilé les résultats d'une entente entre les dirigeants de projets d'exploitation de sables bitumineux et de représentants de grandes pétrolières; selon l'entente, le Canada se serait engagé à multiplier par cinq (5), d'ici 2015, la production de pétrole extrait des sables bitumineux.

2470           Donc pour exploiter, pour faire ressortir le pétrole des sables bitumineux, on sait qu'on a besoin de très grandes quantités d'eau et on a aussi besoin de très grandes quantités de gaz naturel, donc on se rappellera aussi, d'autre part, que selon l'argumentaire du promoteur, le

terminal Rabaska devrait libérer de très grandes quantités de gaz naturel en provenance du bassin sédimentaire de l'Ouest canadien, et que ce gaz-là devrait prendre théoriquement la route des états du nord-ouest des États-Unis, ce qui pourrait amener les entreprises à se convertir au gaz naturel, et elles pourraient finalement diminuer leurs émissions de gaz à effet de serre.

Or, à la lumière des informations qui viennent d'être rapportées, on peut donc conclure que loin d'être acheminé dans les états du nord-ouest des États-Unis, le gaz naturel libéré du bassin sédimentaire de l'Ouest canadien sera plutôt réinjecté dans l'extraction du bitume déposé dans les sables bitumineux de l'Alberta.

Donc, on pourrait donc dire qu'en rendant davantage disponible le gaz naturel pour l'exploitation des sables bitumineux, le terminal méthanier de Rabaska contribuera de façon directe à l'accroissement de la production de CO<sub>2</sub> à l'échelle de l'Amérique du Nord.

Autre second élément, avec une augmentation de quarante pour cent (40 %) de la consommation de gaz sur les marchés d'ici 2025 – excusez-moi! Donc une augmentation de quarante pour cent (40 %) de la consommation de gaz sur les marchés d'ici 2025, oui, se traduira en effet par des volumes de gaz nettement supérieurs dans les états du nord-ouest des États-Unis qu'au Québec.

Donc le choix du Québec pour l'établissement d'un terminal méthanier s'avère hautement stratégique, puisqu'il est au carrefour des grands marchés de l'Amérique du Nord.

Donc dans ces circonstances, le RNCREQ constate que l'installation d'un terminal méthanier positionnerait le Québec sur la route nord-américaine de l'importation-exportation de gaz naturel, tout en contribuant de façon directe à l'accroissement des gaz à effet de serre en Amérique du Nord.

Dès lors, il se questionne sur la pertinence de développer un tel créneau d'activité au Québec. Est-il souhaitable et approprié que le Québec devienne la courroie de transmission d'une énergie qu'il ne possède pas et qu'il ne contrôle pas, en l'occurrence sous quelles conditions et dans quel but.

Est-ce que les bénéfices économiques locaux à court terme découlant de cette activité de transit compenseraient pour les impacts environnementaux à long terme. Alors le RNCREQ estime qu'une réflexion en profondeur sur ces questions demeure à faire.

Deuxièmement élément sur lequel notre analyse a porté, ce sont les émissions atmosphériques. Alors selon les analyses du promoteur, on voit que l'exploitation proprement dite du terminal équivaldra à rejeter cent quarante-six mille tonnes (146 000 t) de CO<sub>2</sub> dans l'atmosphère; donc il va sans dire que cet ajout impressionnant de CO<sub>2</sub> participera activement au réchauffement global de la planète.

2520 Donc conscient de cet aspect négatif de son projet, le promoteur fait valoir en quoi l'usage du gaz naturel, en se substituant aux énergies fossiles plus polluantes, résultera au contraire en un bilan environnemental positif. Il fait valoir la différence entre le CO<sub>2</sub> généré par les activités de transport – excusez-moi! Donc il dit qu'au Canada et aux États-Unis, ce sera près de un virgule neuf million de tonnes (1,9 M t) de CO<sub>2</sub> qui sera ainsi éliminé.

2525 Donc la différence entre le CO<sub>2</sub> généré par les activités de transport et de transformation de GNL au terminal méthanier de Lévis et le CO<sub>2</sub> épargné grâce à la conversion des entreprises au gaz naturel, devrait résulter en émissions de surplus de cent vingt-cinq mille tonnes (125 000 t) de CO<sub>2</sub> supplémentaire, selon l'évaluation du promoteur. Donc encore une fois, le RNCREQ met en doute les arguments du promoteur.

2530 D'abord, on voit que, selon le RNCREQ, la démonstration n'a pas été faite que la disponibilité accrue de gaz se traduise automatiquement par une baisse conséquente des prix.

2535 D'autre part, on voit aussi que les prix du gaz sont façonnés par d'autres facteurs tout aussi importants, sinon plus, qui trouvent leur origine dans d'autres régions du monde, par exemple le prix du pétrole, l'instabilité politique, les phénomènes climatiques, la concurrence des autres formes d'énergie et enfin, les politiques énergétiques.

2540 Enfin, il appert que le principe de substitution auquel fait référence le promoteur dans son projet ne s'appuie sur aucune recherche scientifique reconnue.

2545 Donc un tel projet irait à l'encontre non seulement de la majorité des Québécois qui désirent que le gouvernement canadien respecte ses engagements envers le Protocole de Kyoto, mais aussi du plan d'action du gouvernement du Québec qui prévoit réduire, entre 2006 et 2015, dix mégatonnes (10 Mt) de CO<sub>2</sub>, des émissions de gaz à effet de serre.

2550 Donc le projet obligera donc le Québec à augmenter ses efforts de réduction dans d'autres sphères d'activité, pénalisant ainsi les citoyens et d'autres entreprises, pour atteindre ses objectifs de réduction de gaz à effet de serre.

2555 Considérant que le Protocole de Kyoto prévoit des pénalités économiques de cent dollars (100 \$) pour chaque tonne de CO<sub>2</sub> qui dépasse les limites de l'entente prévue, ce sont donc les payeurs de taxes canadiens qui devront assumer, au bout du compte, les frais de gaz à effet de serre générés par Rabaska.

2560 Enfin, le troisième aspect que nous avons analysé concerne la sécurité énergétique. Le promoteur affirme que le Québec et l'Ontario ne sont pas à l'abri d'une éventuelle rupture d'approvisionnement en gaz naturel en provenance de l'Ouest canadien. En important du gaz via l'implantation d'un terminal méthanier, le Québec et l'Ontario s'assureraient d'une seconde source d'approvisionnement, les mettant à l'abri d'une éventuelle rupture.

2560 Le RNCREQ considère que les éléments justificatifs mis de l'avant par le promoteur ont valeur d'opinion.

2565 D'abord, il ressort qu'aucune statistique de probabilité n'est avancée par celui-ci afin de quantifier le risque potentiel d'un bris d'approvisionnement. En l'absence de chiffres, force est d'admettre que la justification avancée par celui-ci repose sur des bases spéculatives.

Ensuite, le promoteur ne précise pas avec quel producteur de gaz naturel il entend négocier des ententes d'approvisionnement. À quelques reprises, il mentionne des producteurs européens, africains et asiatiques, sans toutefois préciser avec lesquels il entend faire affaire.

2570 Dans ce contexte, il ressort que le promoteur propose une stratégie d'approvisionnement en termes d'infrastructures technologiques à implanter plutôt qu'en termes d'ententes stratégiques à négocier.

2575 Alors si le Québec désire diversifier ses sources d'approvisionnement, d'autres approches parallèles à la solution technologique sont également envisageables, par exemple des ententes d'approvisionnement avec des compagnies qui opèrent déjà ou opéreront prochainement dans des terminaux localisés dans l'Est du Québec et dans les Maritimes.

2580 Dans l'éventualité où les autorités publiques opteraient quand même pour la solution technologique, rappelons que rien n'oblige les compagnies distributrices de gaz associées à Rabaska à desservir les clients du Québec et de l'Ontario.

2585 On rappellera donc que le gaz naturel liquéfié demeure une énergie transportée sur de longues distances, en provenance de pays sujets à l'instabilité politique et gouvernementale. Les meilleures infrastructures et les meilleurs engagements ne peuvent garantir la sécurité des approvisionnements.

2590 Seule la réduction de notre dépendance envers la consommation des énergies fossiles, alliée à une stratégie de développement énergétique cohérente et visionnaire, misant notamment sur la production d'énergie renouvelable, sur les mesures d'économie d'énergie et sur l'efficacité énergétique peuvent répondre à nos aspirations d'autosuffisance.

**PAR M. MARC TURGEON:**

2595 Aux pages 14 et 15, nous avons des conclusions, une quinzaine de conclusions, je vais vous en lire deux (2) ou trois (3), les plus importantes.

2600 La première, des doutes raisonnables existent quant aux prévisions de consommation de gaz naturel au Québec et en Ontario. Aucune étude empirique ne permet de confirmer une corrélation étroite entre la disponibilité accrue de gaz et la diminution du prix.

Le terminal méthanier de Rabaska positionnerait le Québec sur la route nord-américaine de l'importation-exportation de gaz naturel, faisant de la province la courroie de transmission d'une énergie qu'elle ne possède pas et qu'elle ne contrôle pas.

2605

L'importation du gaz naturel aurait pour effet de participer au cycle inflationniste de l'offre et de la demande d'énergie, paralysant de la sorte toute forme d'effort visant à endiguer la consommation toujours croissante d'énergie dans les sociétés nord-américaines.

2610

L'utilisation du gaz enfreint le principe d'équité entre les générations puisqu'il constitue un combustible fossile épuisable et polluant, qui ne peut produire qu'une quantité déterminée d'énergie pour un temps limité. La production d'énergie à partir du gaz naturel remet aux prochaines générations la responsabilité d'utiliser des sources d'énergie renouvelables et non polluantes.

2615

Ça met fin à notre présentation rapide.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2620

Très bien. Alors merci beaucoup, monsieur Turgeon, monsieur Maccabée.

2625

Juste deux (2) éléments, rapidement. La question des rapports entre le projet et la production de pétrole à partir des sables bitumineux a été abordée à plusieurs reprises, et les éléments que vous apportez concordent avec d'autres éléments qu'on a reçus, ça s'intègre dans les éléments d'analyse qu'on aura à faire.

Juste deux (2) petites questions par rapport à l'approvisionnement et la sécurité d'approvisionnement, etc.

2630

Au sens strict du terme, si le gaz naturel disponible au Québec est X tonnes ou X mètres cubes, le projet à l'étude proposerait d'augmenter ça d'un petit delta quelque part, donc au lieu de X, on aura X plus delta.

2635

Au sens strict du terme, cette augmentation, si elle ne représente pas une diversification, et par la même voie, une offre plus grande, elle représente certainement pas une précarisation. Alors si le delta ajouté ne représente pas une précarisation, et s'il n'est pas égal à X seul, il serait quoi, selon la logique très directe.

**PAR M. LOUIS MACCABÉE:**

2640

A-t-on besoin de construire une nouvelle infrastructure technologique...

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2645 Ah ça, c'est une autre chose.

**PAR M. LOUIS MACCABÉE:**

2650 ... pour apporter une quantité supplémentaire de gaz.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2655 C'est autre chose, parce que vous mettez en doute le fait que l'apport proposé par le projet, ça représente effectivement une augmentation de l'offre, ou une diversification ou un élément de sécurité supplémentaire, ne serait-ce qu'un petit delta. C'est juste ça, juste pour comprendre.

S'il y a un petit peu plus, ce petit peu plus est qualifiable de comment, selon vous.

2660 **PAR M. MARC TURGEON:**

Je vas vous avouer que j'ai un peu de misère à vous saisir.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2665 Avec la marée de cinq heures (5 h)!

**PAR M. MARC TURGEON:**

2670 Non, c'est probablement moi, là.

2675 La question des deltas, n'étant pas très très bon en mathématique, comme juriste, ce que je vous dirais, c'est pas une question de savoir, le surplus que ça pourrait apporter, si on veut pas regarder sur la question de la sécurité, vous nous demandez, qu'est-ce que ça pourrait apporter de plus, moi je vous dirais, la question à savoir – et là, je me ferai pas d'amis – c'est pas d'avoir plus, mais c'est d'agir avec ce qu'on a.

2680 Je regarde, c'est marqué "Informer et consulter, favoriser le développement durable". Je suis tout à fait d'accord avec ça, je trouve que c'est d'excellents mots, un excellent bout de ligne, mais ce qui est intéressant présentement, c'est qu'on veut qu'on prenne des décisions aussi en développement durable.

2685 La question, à l'heure actuelle, c'est pas de savoir tout ce qu'on va faire de plus avec l'énergie fossile, c'est de déterminer comment on va pouvoir se décoller de l'énergie fossile.

Donc à ce niveau-là, si on a à se diversifier au Québec, bien, diversifions-nous ailleurs que dans l'énergie fossile, et une énergie fossile qu'on ne possède pas. On est juste un rapport qui achète ou un rapport de négociant.

2690 Là, vous allez me dire que voilà quarante (40) ans, il y avait pas de vin, maintenant il y en a, on fait plus juste les négociers, on les produit. Ça, c'est pour le vin.

2695 Le fossile, c'est autre chose, on pourra pas l'avoir nous-mêmes. Moi, je vous dirais, je souhaiterais que la Stratégie québécoise en développement durable qui va être déposée dans l'année par le gouvernement du Québec puisse arrimer en même temps sa stratégie sur l'énergie et puisse arrimer le développement durable dans son ensemble.

2700 Sinon, on offre aux Québécois – c'est comme si on offrait aux Québécois une Lada; l'énergie fossile, c'est du passé; on peut encore se battre, on peut encore la vendre, on peut aller en chercher plus, mais au niveau technologique...

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2705 Vous avez dit une Lada, une Lada soviétique?

**PAR M. MARC TURGEON:**

Bien, c'est ça, on peut pas dire que ça été un modèle très performant.

2710 **PAR LE PRÉSIDENT:**

D'accord.

**PAR LE COMMISSAIRE WAAUB:**

2715 Oui, j'ai une petite question en fait.

Bon, si on veut améliorer l'efficacité énergétique, un des moyens qui est présumé, c'est l'augmentation des tarifs d'électricité.

2720 Alors comment réagissez-vous à l'idée que chaque fois qu'on augmente les tarifs d'électricité, on améliore le potentiel technique et économique d'économie d'énergie, mais on rend aussi le gaz naturel plus compétitif.

2725 **PAR M. MARC TURGEON:**

Moi, je pense que de toute façon, le signal de prix, c'est fondamental, c'est fondamental en développement durable mais ça l'est en énergie.

2730           Moi, je pense qu'il faut payer, il faut que nous, comme consommateurs, comme  
contribuables, on paie les vrais coûts. Quand on paie pas les vrais coûts, et on les a pas payés  
depuis longtemps, les vrais coûts, je suis plus vieux que vous, je peux vous dire que moi, ça fait  
des années que je paie pas les vrais coûts.

2735           Mais il y a quelqu'un qui, à un moment donné, va finir par les payer, les vrais coûts. Et  
on parle de la génération, je regarde les deux (2) personnes qui sont devant moi, qui sont plus  
jeunes que moi, ils ont pas de cheveux blancs...

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2740           Ils n'en ont que l'air!

**PAR M. MARC TURGEON:**

2745           Ah, peut-être. Mais c'est eux qui vont les payer.

Évidemment que ça pourrait mettre en compétition, moi je pense que c'est pas dans ce  
paradigme-là qu'il faut le regarder, il faut le regarder, il faut rentrer dans un changement de  
regard sur notre consommation, sur notre façon de vivre, et il faut aller vers le développement  
durable.

2750

**PAR LE PRÉSIDENT:**

D'accord.

2755           Monsieur Turgeon, monsieur Maccabée, merci beaucoup de votre contribution, très  
appréciée.

2760

---

**MARIE-JULIE ROUX**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2765           Dernière intervention pour la séance, madame Marie-Julie Roux.

2765

Bonjour madame Roux. On vous écoute, on a lu votre présentation, allez-y.

**PAR Mme MARIE-JULIE ROUX:**

2770           Alors voilà, moi, je présente un court mémoire ayant pour sujet les impacts sur le milieu  
naturel et biologique du fleuve Saint-Laurent, projet Rabaska.

2775 C'est un mémoire au sein duquel j'évoque le principe de précaution, qui est un principe qui a été entériné dans le droit international, on sait, le principe de précaution vise les risques hypothétiques, évidemment, ou les risques non encore confirmés scientifiquement, c'est-à-dire pour lesquels on n'a pas de relation linéaire de cause à effet, et dont la possibilité peut être identifiée à partir de connaissances empiriques et scientifiques.

2780 La raison pour laquelle j'évoque le principe de précaution, c'est qu'à mon avis, le principe de prévention qui concerne, lui, les risques avérés d'un projet et qui est la raison d'être d'une étude d'impact, a été négligé et pas tout à fait respecté en ce qui a trait aux impacts sur le milieu naturel et biologique du fleuve Saint-Laurent, dans l'étude d'impact de Rabaska.

2785 C'est-à-dire que de manière générale, quand on fait la lecture du chapitre 6 de cette étude d'impact, on voit que le promoteur, à plusieurs endroits, minimise les risques avérés du projet sur le milieu naturel du fleuve, sous prétexte que si on resitue le projet dans le contexte beaucoup plus large du fleuve dans son ensemble, c'est pas bien grave.

2790 Je vais présenter des exemples bientôt. Mais ce genre de procédé, à mon avis, n'est pas très différent de la pensée qu'on avait à l'ère industrielle qui était qu'on peut perturber, on peut prendre, il y a toujours ailleurs, c'est pas grave.

On sait où ce genre de raisonnement nous a menés, d'ailleurs c'est la raison pour laquelle on s'est donné des outils comme le BAPE, pour éviter d'en arriver là.

2795 La raison d'être des évaluations environnementales du BAPE, c'est qu'on sait très bien, aujourd'hui, qu'on ne peut pas affecter de manière délétère un milieu en particulier sans qu'il y ait de conséquences sur les milieux connexes, à court, moyen ou long termes. Et ça, ça vaut autant pour les milieux naturels que pour les milieux humains, socioéconomiques ou culturels.

2800 Donc pour donner des exemples, j'ai développé mon court mémoire sous trois (3) points principaux. Premièrement le promoteur, dans son étude d'impact, statue que les impacts associés aux pertes en biodiversité ou pertes d'habitats et à perturbation des espèces ichthyennes à statut particulier au sein du fleuve Saint-Laurent sont de faibles degrés ou conséquences et je cite:

2805 "Étant donné la disponibilité d'habitats de remplacement à proximité."

2810 On pourrait ne rien ajouter, j'ajouterai cependant quelque chose, on ne peut pas nier qu'on est dans un contexte de réchauffement climatique, et dans ce contexte, l'écosystème du fleuve Saint-Laurent est un écosystème en transition. On ne peut donc pas se fier sur la disponibilité d'habitats de remplacement, si ces habitats sont eux-mêmes dans un statut précaire ou transitoire.

2815 J'ai donné, dans mon mémoire, une courte liste d'effets potentiels envisageables quant  
aux changements climatiques pour les ressources biologiques des écosystèmes aquatiques  
canadiens, dont le fleuve Saint-Laurent. C'est une liste qui est tirée des travaux du Canadian  
Climate Impacts and Adaptation Research Network, où on illustre clairement qu'au niveau du  
Saint-Laurent, on doit s'attendre à des changements dans les caractéristiques optimales des  
habitats aquatiques, en des altérations à la disponibilité des habitats aquatiques, changements  
2820 dans la distribution des espèces, distribution spatiale des espèces aquatiques, réduction voire  
disparition des corridors de migration.

On ne peut donc pas se permettre, en 2007, de juger qu'une perturbation de l'habitat du  
poisson, en l'occurrence, est négligeable étant donné la disponibilité d'habitats de  
2825 remplacement ailleurs dans le fleuve. C'est mon premier point.

Mon deuxième point, je vais rejoindre ce que madame tout à l'heure a avancé, au  
niveau des rejets au fleuve, rejets industriels envisageables pour le fleuve. Et là, je vais vous  
lire un extrait de mon mémoire!

2830

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, "Rejets industriels...")**

**FIN DE LA LECTURE (Page 3, fin du deuxième paragraphe)**

2835 C'était mon deuxième point.

Troisième point, brièvement, évidemment quand on parle du principe de précaution,  
fleuve Saint-Laurent, on peut pas passer outre le parc marin du Saguenay-Saint-Laurent, qui  
renferme des écosystèmes et des espèces parmi les plus sensibles et remarquables au  
2840 Québec.

On sait que les méthaniers qui alimenteront Rabaska vont traverser ce parc, on parle de  
deux (2) méthaniers par semaine si j'ai bien compris, qui là, s'ajouteront aux méthaniers qui  
alimenteront Cacouna. En vertu toujours du principe de précaution, je donne simplement dans  
2845 mon mémoire quelques références qui, avec justesse, démontrent clairement que bien qu'on  
n'ait pas de relation linéaire de cause à effet, le passage des méthaniers dans le parc marin va  
augmenter l'exposition des mammifères marins résidents à des niveaux sonores susceptibles, à  
court terme, d'interférer avec leurs capacités d'alimentation, d'orientation et de navigation, de  
nuire à leurs comportements de reproduction, d'entraver leurs communications et de causer, à  
2850 plus long terme, des dommages physiologiques au niveau de leur système auditif.

Ça je laisse la Commission prendre connaissance de ces références-là et de décider si  
c'est la façon de ce à quoi on doit exposer des espèces menacées.

2855 Donc en conclusion, les risques et impacts avérés de Rabaska sur le milieu naturel et  
biologique du fleuve sont, à mon avis, nettement sous-évalués et qu'en vertu du principe de

précaution et des risques hypothétiques de Rabaska pour l'ensemble du fleuve Saint-Laurent, que je n'ai qu'effleurés ici, on ne peut pas se permettre de remettre un tel écosystème en péril pour une source d'énergie, comme quelqu'un a très bien dit tout à l'heure, transitionnelle.

2860

Pour le fleuve, on parle d'impacts à long terme, et surtout après plus d'une décennie d'interventions et de concertations sur la conservation, la protection et la mise en valeur du Saint-Laurent, à même les fonds publics.

2865

Merci.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci à vous, madame Roux.

2870

Juste pour comprendre, vous labourez quel champ, dans le royaume de la biologie.

**PAR Mme MARIE-JULIE ROUX:**

2875

Aquatique.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Aquatique, d'accord. Côté mammifères ou...

2880

**PAR Mme MARIE-JULIE ROUX:**

Beaucoup poissons, chaîne alimentaire.

2885

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Évidemment, c'est clair que la question des rejets du projet proposé, éventuellement, va être assujettie à un encadrement réglementaire, selon les règles du pays.

2890

Et l'opportunité d'utiliser la dilution simple comme mesure de sécurisation de la qualité écologique de ces rejets sera examinée à la fois par la Commission et par le ministère du Développement durable, Environnement et Parcs. Et éventuellement, si le projet est autorisé, il va y avoir certains termes de référence dans l'autorisation qui tiendraient compte de tout ça. Et ça fait partie des éléments qu'on examine, la Commission.

2895

Juste une question, quand vous appliquez, en tant que biologiste, le principe de la précaution pour vous, et strictement à travers ce genre de prisme, est-ce que le projet serait acceptable moyennant certaines mesures assez précises d'encadrement écologique, ou ne le sera pas, point, pour vous.

2900 **PAR Mme MARIE-JULIE ROUX:**

Non, pour moi, non.

2905 **PAR LE PRÉSIDENT:**

D'accord.

**PAR Mme MARIE-JULIE ROUX:**

2910 C'est une solution énergétique qui a beaucoup trop de risques pour l'écosystème du fleuve Saint-Laurent.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2915 Je voulais juste comprendre.

**PAR Mme MARIE-JULIE ROUX:**

Voilà.

2920

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc ce n'est pas une question d'encadrement réglementaire.

2925 Oui, monsieur Waaub, allez-y.

**PAR LE COMMISSAIRE WAAUB:**

2930 Une petite question justement sur la question de l'utilisation des facteurs de dilution, ce que j'ai compris, et vous me corrigerez, pour être bien sûr d'exprimer votre pensée, c'est que les rejets vont être dans la baie, et pas dans le courant, et que le principe de dilution s'applique plus ou moins dans ce cas-là.

**PAR Mme MARIE-JULIE ROUX:**

2935

Non, les rejets vont être dans le courant.

**PAR LE COMMISSAIRE WAAUB:**

2940 Les rejets risquent d'être plus perturbants qu'on pense, parce qu'ils ne seront pas dans le courant principal du chenal.

**PAR Mme MARIE-JULIE ROUX:**

2945 Ils vont être dans le courant principal, c'est ce que j'ai compris, parce que le promoteur  
avait étudié, si j'ai bien compris, la possibilité que ce rejet soit rejeté au fleuve par l'entremise du  
ruisseau Claude, les impacts étaient trop élevés, et ce qu'il propose, là, en solution de  
remplacement, c'est que ce soit rejeté au niveau de l'apponnement, au bout du quai, si je  
comprends bien.

2950

Là, on parle vraiment du milieu pélagique, qui est un corridor migratoire.

**PAR LE COMMISSAIRE WAAUB:**

2955 Et dans ce cas-là, ce que vous dites alors, c'est que l'eau chaude va revenir sur la plage,  
ou – comment le principe de dilution ne s'appliquerait pas.

**PAR Mme MARIE-JULIE ROUX:**

2960 À la base, moi, ce que je dis, en vertu du principe de précaution, si tout le monde  
commence à mettre des rejets, OK, avec des concentrations qui ne respectent pas les normes  
au fleuve, si on permet à un industriel d'utiliser la dilution du fleuve, on s'en sort plus, après.

2965

Au niveau de la température, bien oui, n'importe quel biologiste des poissons vous dira,  
la vie aquatique est structurée selon des gradients très fins de température, de salinité, de  
courant.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2970 C'est justement, je me rappelle, quand on était à la fac, on s'amusait à dire, en anglais,  
"The pollution is in the dilution", c'est pas tout à fait ça si on tient compte des effets cumulatifs,  
mais il reste à évaluer la contribution du projet, et ça, c'est clair que ça va être encadré,  
éventuellement, si le projet est autorisé.

2975

Merci beaucoup, madame Roux, de votre contribution. Très apprécié.

---

**DROIT DE RECTIFICATION**

2980

**GLENN KELLY**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2985

J'invite monsieur Glenn Kelly, Rabaska, pour le rectificatif des faits.

Bonsoir monsieur Kelly.

**PAR M. GLENN KELLY:**

2990 Bonsoir messieurs les Commissaires, monsieur le Président.

Rectificatif sur, je crois, dépôt verbal d'un document, hier soir, sur le terminal Everett et le terminal offshore de Neptune, tous les deux (2) propriétés de Suez. Si je me rappelle bien, quelqu'un a dit que Neptune avait été autorisé et était prêt à commencer la construction, Everett  
2995 était sur le bord de fermer.

Neptune, oui, a reçu certaines approbations importantes américaines, il reste d'autres approbations à venir, et il n'est pas prêt à commencer la construction, et le terminal d'Everett ne  
3000 fermera pas.

Nous avons demandé que la Commission soit saisie d'une lettre du propriétaire d'Everett, que Neptune viendrait ajouter du "supply" de gaz naturel dans le nord-est américain, et non pas remplacer le terminal d'Everett, donc Everett ne fermera pas, tel qu'il a été  
3005 mentionné hier soir.

Le mémoire de monsieur Gilles Lavoie, je pense que c'est un fait que je ne peux pas ou une affirmation, "bien plus, il utilise toutes les astuces pour contourner les lois existantes", je pense que j'aimerais apporter un correctif verbal et par écrit que non, Rabaska n'est pas là pour contourner les lois, et je crois que la Commission et tous les autres ministères sont là pour  
3010 s'assurer que nous ne le faisons pas.

"Et si un citoyen s'informe un peu trop, il n'hésite pas à brandir l'injonction". Rabaska n'a jamais brandi, utilisé, menacé ou avancé une injonction.

3015 **PAR LE PRÉSIDENT:**

C'est pas vous qui avez utilisé, d'accord.

**PAR M. GLENN KELLY:**

3020 Non, non. Mais ça a été présenté comme si c'était Rabaska.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3025 D'accord.

**PAR M. GLENN KELLY:**

Je pense que c'est assez important.

3030

Les méthaniers pourront passer à marée haute seulement, peut-être que c'est le verre à moitié plein ou à moitié vide, les méthaniers n'ont pas besoin de la marée haute, on peut passer en moyenne vingt (20) heures sur vingt-quatre (24).

3035

Ils ne peuvent pas passer à la basse marée basse, mais c'est quand même un fait qui est assez important. Et vous vous rappelez qu'il y a d'autres navires qui ont des tirants d'eau soit équivalents ou plus forts qui passent là depuis plusieurs années.

3040

Concernant monsieur Duclos, c'est certain que nous allons amener certains correctifs aux faits par écrit, mais il y a certains rectificatifs que j'aimerais faire présentement.

3045

On a traité, dans l'étude d'impact, de l'approvisionnement potentiel que traite monsieur Duclos, provenant des terminaux de l'Est canadien. Il y a un fait qui est important, on dit ici qu'on pourrait amener trois (3) BCF de gaz à partir de trois (3) terminaux, soit Canaport, Bear Head et Gold Boro, il manque juste un petit lien assez important, c'est le gazoduc qui n'est pas dimensionné présentement pour transiger ce type ou ces quantités de gaz. Et rappelez-vous que les méthaniers remplacent le transport par pipeline.

3050

Donc d'avoir un méthanier qui amène du gaz naturel et qu'ensuite, ce gaz doit être transporté sur gazoduc, il y a un impact économique non négligeable à cet égard.

3055

Donc nous allons réitérer ou réexpliquer le pourquoi que l'option d'alimenter le Québec à partir de terminaux, dans l'Est canadien, n'est pas une option économique.

3060

Je vais passer toutes les citations de Antoine Ayoub pour arriver à une chose qui a été dite, "l'évolution des prix leur échappera complètement". Je suis entièrement d'accord avec monsieur Duclos et monsieur Ayoub. On confond ici, et Rabaska n'a jamais dit qu'on contrôlerait les prix, mais on doit regarder la situation avec Rabaska et la situation sans Rabaska.

3065

**PAR LE PRÉSIDENT:**

D'accord.

**PAR M. GLENN KELLY:**

3070

SEVESO, il y a plus de cinq cents (500) sites SEVESO en France.

Les Commissions de l'énergie de la Californie, ça fait quatre (4) ans ou trois (3) ans, excusez-moi, qu'on traite de ça, "An LNG leak could occur at an import terminal", monsieur Duclos a dit, ah, un accident! "A leak is not an accident". On avait devant nous tout à l'heure un maire – pardon?

3075

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3080

Ça, c'est du point de vue classification des événements utilisée du point de vue technique.

**PAR M. GLENN KELLY:**

3085

Voilà. Et on dit ici, compte tenu que la California Energy Commission a dit "An LNG leak could occur", on dit, bien voilà, il va y avoir des accidents. Il y a eu trois (3) fuites, au terminal de Boston, mineures, que j'en comprends, mais ça a pas conduit à des accidents, tandis que certains ont pris cette citation pour conduire à dire, bon, c'est des accidents qui vont arriver sur un site méthanier.

3090

Concernant les "LNG tankers", soit le méthanier Kari Elin ou le GDF Energy, c'est pas des fuites de gaz naturel, c'est des fuites d'azote dans l'espace annulaire entre la première membrane et la deuxième.

3095

Donc ici, on tente de dire, oui, il y a eu des fuites de gaz naturel ou des fuites de GNL, c'est totalement faux.

3100

Se limitant seulement aux faits, quatre cent cinquante (450) familles à l'intérieur de deux kilomètres (2 km), c'est faux. Encore une fois, c'est un commentaire qu'on a fait, on va redéposer les cartes avec l'appontement qui est environ un kilomètre (1 km) de la rive sud de l'île d'Orléans, il y a une différence de cinquante pour cent (50 %) avec la réalité, c'est facilement mesurable.

3105

On dit que les méthaniers ne passent jamais – j'essaie de retrouver la citation, ici, on parle beaucoup de SIGTTO, et si on doit, Rabaska, compte tenu qu'on peut déposer des documentations supplémentaires, on va reprendre SIGTTO point par point, mais quand on dit "the proximity of passenger ship terminals", on parle pas de passage mais de terminal, et d'avoir un appontement d'un "passenger ship" à côté d'un appontement de méthanier, c'est de ça qu'on parle dans SIGTTO, et non pas le passage de navires de croisière.

3110

On continue ici:

"Cela étant dit, nulle part au monde des méthaniers et des bateaux de croisière sont appelés à se rencontrer dans un espace navigable aussi étroit."

3115 C'est faux, nous allons vous amener des exemples. Un exemple assez facile, c'est Montoir et l'autre, c'est le détroit de Gibraltar. Mais nous allons amener les correctifs avec des faits.

Finalement:

3120 "Bref, Gaz de France se comporte en citoyen corporatif socialement responsable en France – je suis content de l'entendre – mais cette multinationale se fait complice au Québec d'une violation d'une directive de la SIGTTO."

3125 Nous allons corriger ça, je vous dis que ce n'est pas le cas, et on a juste à regarder le terminal de Montoir pour faire les comparaisons entre le site de Rabaska et celui de Gaz de France à Montoir.

3130 Monsieur Junius, quelques paroles qui demandent d'être adressées, "un flambeau permanent de notre requiem", flambeau permanent, ce n'est pas la torchère d'Ultramar, c'est plutôt un événement avec un pilote qui va être utilisé, qu'on a mis dans l'étude d'impact.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3135 C'est le mot "permanent"?

**PAR M. GLENN KELLY:**

C'est le mot "permanent", exactement.

3140 Le terminal de Rabaska, ni le terminal, ni la jetée va être visible de la terrasse Dufferin, contrairement à ce qui a été affirmé.

J'ai oublié de noter le nom, mémoire présenté au BAPE...

3145

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Qui porte quel numéro?

3150 **PAR M. GLENN KELLY:**

DM563.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3155

563, c'est madame Claire Pageau.

**PAR M. GLENN KELLY:**

3160

Juste une affirmation qui a été faite, et c'est pas la première fois qu'on l'entend, une affirmation ou une citation de Thierry Vandal d'Hydro-Québec, que toute l'énergie du Québec pourrait être rencontrée par des énergies renouvelables.

3165

Je croirais, mais on peut faire un calcul assez rapide, que c'est toute nouvelle demande; je crois, ce que monsieur Thierry Vandal disait, c'est ça. De remplacer tout le pétrole utilisé au Québec présentement et le gaz naturel par des énergies renouvelables serait une tâche herculéenne, je crois.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3170

Juste, tenant compte par exemple des besoins de transport, etc.

**PAR M. GLENN KELLY:**

3175

Oui, oui.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3180

Très bien, ça va.

**PAR M. GLENN KELLY:**

3185

Madame Jeanne d'Arc Dubé-Lavoie, "maintenant qu'on sait que la grosseur des méthaniers va augmenter". Je dépasse peut-être le rectificatif de faits, mais il y a dans l'étude d'impact des méthaniers de référence de cent soixante mille mètres cubes (160 000 m<sup>3</sup>) et les Qflex de deux cent seize mille mètres cubes (216 000 m<sup>3</sup>).

3190

On ne sait pas que les méthaniers vont augmenter, on inclut l'évaluation d'impact des méthaniers de deux cent seize mille mètres cubes (216 000 m<sup>3</sup>), ceux que Rabaska prévoit toujours utiliser sont ceux de cent soixante mille mètres cubes (160 000 m<sup>3</sup>).

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3195

C'est un petit dépassement, mais ça va.

**PAR M. GLENN KELLY:**

3200 On cite souvent Énergie Cacouna, et j'aimerais, monsieur le Président, je sais pas si c'est un fait, Énergie Cacouna, "à l'inverse d'Énergie Cacouna", on parle qu'ils ont laissé tomber le site de Lévis en raison de la présence de courants avec une force élevée, la proximité du chenal navigable et l'absence d'un bassin d'évitage.

3205 Il y a pas d'absence de bassin d'évitage, mais je me demande si on comprend mal le mot "évitage". Ce n'est pas éviter en termes de je ne peux pas rencontrer, c'est éviter en termes de je dois tourner. C'est un bassin de U-turn, et des fois, on voit que c'est interprété comme un bassin d'évitage, de ne pas avoir quelque chose là qu'on peut rencontrer.

3210 Mais il y a un bassin d'évitage très large et très grand devant l'apponement de Rabaska, tout comme celui devant le port de Québec ou devant l'apponement d'Ultramar.

On va, par écrit, mettre en contexte la force des courants ou autres.

3215 Le RNCREQ, nos prévisions sont basées sur aucune recherche scientifique reconnue, nos prévisions en termes de l'impact sur les prix...

**PAR LE PRÉSIDENT:**

La substitution.

3220 **PAR M. GLENN KELLY:**

3225 La substitution, je connais aucune méthode scientifique absolue, quand on parle de marché. Mais je dirais que la méthode qui a été utilisée a été basée sur un modèle économique assez avancé. Mise en contexte.

3230 Et on nous a dit qu'on devrait, j'ai mal compris ici, s'allier ou regarder pour trouver notre GNL avec les compagnies qui opèrent dans l'Est du Québec. Rabaska, comme on l'a déjà dit, est en négociation bien avancée avec plusieurs fournisseurs, il y en a qui ont visité et qui vont visiter à nouveau le site.

Comme on l'a dit à une question qui a été posée par la Commission, les ententes de confidentialité ne nous permettent pas d'aller plus loin que ça.

3235 Mais on peut, aujourd'hui, quand on dit qu'on devrait regarder à s'associer ou s'allier avec les compagnies qui opèrent dans l'Est, bien, Énergie Cacouna, et ça c'est un fait, n'a pas de fourniture de GNL et n'a pas de contrat à long terme de GNL.

Donc de nous dire, alliez-vous avec eux, ce n'est pas une solution réaliste.

3240 Madame Marie-Julie Roux, un point que je vais soulever rapidement, c'est la résolution CV-2006-1145 votée par le conseil de Lévis, et je cite ici:

"Résolution affectant au site de Rabaska et site adjacent une vocation industrialo-portuaire."

3245 Je ne crois pas que la résolution a donné la vocation industrialo-portuaire au site, cette vocation était là. C'est un point de discordance, oui, mais le zonage municipal prévoit ou permet l'utilisation qu'on prévoit faire.

3250 Cette résolution était pour amener deux (2) modifications réglementaires, une modification que durant les audiences, était due à un problème au niveau provincial, concernant les plaines inondables, et ça avait été reconnu par le ministère du Développement durable, donc pas un règlement au niveau municipal mais dû à un problème dans une politique provinciale.

3255 **PAR LE PRÉSIDENT:**

D'accord.

**PAR M. GLENN KELLY:**

3260 Et donc, je m'excuse du temps que j'ai pris.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3265 Je vous en prie, et je profite de votre présence pour ce rectificatif pour vous dire, la Commission apprécierait également d'étendre un peu l'information que vous allez nous fournir en guise de rectificatif concernant l'opportunité d'utilisation des méthaniers par voie de navigation versus gazoduc. Alors toute information supplémentaire, la Commission vous autorise de l'intégrer, côté coûts, opportunités, facilités, etc.

3270 **PAR M. GLENN KELLY:**

On voit qu'il y a une compréhension qui manque de ce côté-là, donc on va élargir.

3275 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Et c'est légitime aussi que la question se pose.

Merci beaucoup, monsieur Kelly.

3280 Alors on reprend à dix-neuf heures (19 h), s'il vous plaît.

3285

---

SÉANCE AJOURNÉE AU 8 FÉVRIER 2007 À DIX-NEUF HEURES (19 H)

---

3290

Je, soussignée, FLORENCE BÉLIVEAU, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription de l'enregistrement mécanique.

3295

FLORENCE BÉLIVEAU  
Sténotypiste officielle.